



Comptes consolidés  
semestriels 2005

[ACCOR.com](http://ACCOR.com)



# Sommaire

→ COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS .....	2
→ BILANS CONSOLIDÉS .....	3
→ TABLEAUX DE FINANCEMENT CONSOLIDÉS .....	5
→ VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	6
→ PRINCIPAUX RATIOS DE GESTION .....	8
→ RETOUR SUR CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE) PAR MÉTIER.....	9
→ NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS.....	11

## → COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En € millions	Notes	Déc. 2004	Juin 2004	Juin 2005
Chiffre d'affaires		7 013	3 387	3 615
Autres produits opérationnels		51	25	28
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES OPERATIONNEL</b>	<b>3</b>	<b>7 064</b>	<b>3 412</b>	<b>3 643</b>
Charges d'exploitation	4	(5 239)	(2 572)	(2 739)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>5</b>	<b>1 825</b>	<b>840</b>	<b>904</b>
Loyers	6	(790)	(392)	(406)
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 035</b>	<b>448</b>	<b>498</b>
Amortissements et provisions	7	(423)	(212)	(208)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8</b>	<b>612</b>	<b>236</b>	<b>290</b>
Résultat financier	9	(101)	(45)	(58)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	10	2	(3)	(2)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>513</b>	<b>188</b>	<b>230</b>
Charges de restructuration	11	(22)	(5)	(8)
Dépréciation d'actifs	12	(52)	(24)	(90)
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	13	(8)	9	83
Résultat de la gestion des autres actifs	14	(23)	(30)	23
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>408</b>	<b>138</b>	<b>238</b>
Impôts	15	(152)	(64)	(69)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>38</b>	<b>256</b>	<b>74</b>	<b>169</b>
Intérêts minoritaires	25	(23)	(10)	(13)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>233</b>	<b>64</b>	<b>156</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	23	199 126	197 740	218 034
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION (en €)</b>		<b>1,17</b>	<b>0,32</b>	<b>0,72</b>
Résultat net dilué par action (en €)	23	1,13	0,35	0,70
<b>DIVIDENDE PAR ACTION (en €)</b>		<b>1,30</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux actions ordinaires (en €)		1,17	0,32	0,72
Résultat net dilué par action des activités poursuivies attribuable aux actions ordinaires (en €)		1,13	0,35	0,70

## → BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF				
En € millions	Notes	Juin 2004	Déc. 2004	Juin 2005
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	16	<b>1 649</b>	<b>1 667</b>	<b>1 812</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	17	<b>440</b>	<b>400</b>	<b>436</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	18	<b>3 905</b>	<b>3 717</b>	<b>3 875</b>
Prêts long terme	19	425	329	326
Titres mis en équivalence	20	352	598	595
Autres immobilisations financières	21	334	293	327
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>1 111</b>	<b>1 220</b>	<b>1 248</b>
Actifs d'impôts différés		398	372	310
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>7 503</b>	<b>7 376</b>	<b>7 681</b>
Stocks		53	69	74
Clients	22	1 280	1 272	1 399
Autres tiers	22	687	628	709
Fonds réservés Titres de Services courants		337	346	350
Créances sur cessions d'actifs à court terme	30	15	44	13
Prêts à court terme	30	175	45	47
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	1 006	1 666	2 483
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>3 553</b>	<b>4 070</b>	<b>5 075</b>
Actifs non courants disponibles à la vente		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 056</b>	<b>11 446</b>	<b>12 756</b>

## → BILANS CONSOLIDÉS

PASSIF				
En € millions	Notes	Juin 2004	Déc. 2004	Juin 2005
Capital		593	617	618
Primes		1 904	2 187	2 190
Réserves		45	49	16
Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	24	125	125	557
Réserves liées aux avantages au personnel		5	10	14
Différence de conversion		58	(93)	138
Résultat de l'exercice		64	233	156
<b>CAPITAUX PROPRES PART GROUPE</b>	23	<b>2 794</b>	<b>3 128</b>	<b>3 689</b>
Intérêts minoritaires	25	85	70	81
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 879</b>	<b>3 198</b>	<b>3 770</b>
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée long terme	27 & 30	40	-	-
Obligations convertibles ou échangeables en actions Accor	28 & 30	927	950	1 317
Autres dettes à long terme	30	2 167	2 296	1 796
Endettement lié à des locations financement long terme	30	355	337	379
Passifs d'impôts différés		416	405	320
Provisions pour risques et charges à caractère non courant	26	87	103	106
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>6 871</b>	<b>7 289</b>	<b>7 688</b>
Fournisseurs		757	760	866
Autres tiers et impôt société	22	1 340	1 234	1 381
Titres de service à rembourser		1 390	1 561	1 656
Provisions pour risques et charges à caractère courant	26	145	148	150
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	29 & 30	363	382	944
Banques	30	190	72	71
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>4 185</b>	<b>4 157</b>	<b>5 068</b>
Passifs relatifs aux actifs non courants disponibles à la vente		-	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 056</b>	<b>11 446</b>	<b>12 756</b>

## → TABLEAUX DE FINANCEMENT CONSOLIDÉS

En € millions	Notes	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
+ Excédent Brut d'Exploitation		1 035	448	498
- Résultat financier		(101)	(45)	(58)
- Impôts sur les sociétés		(144)	(63)	(82)
- Charges et produits non décaissés dans l'EBE		57	3	11
- Annulation des provisions financières et provisions pour impôts		-	21	29
+ Dividendes perçus par des sociétés mises en équivalence		6	1	4
<b>= MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT AVANT ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS</b>	31	<b>853</b>	<b>365</b>	<b>402</b>
+ Gains (pertes) non récurrents et frais de restructuration		(67)	(34)	(11)
+ Diminution (Augmentation) du Besoin en Fonds de Roulement	32	130	(28)	61
<b>= FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES [A]</b>		<b>916</b>	<b>303</b>	<b>452</b>
- Décaissements liés à des investissements sur actifs existants	33	(314)	(130)	(170)
- Décaissements liés à des Investissements de développement	34	(680) (*)	(162)	(158)
+ Encaissements liés à des cessions d'actifs		429	107	197
<b>= FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS / DÉINVESTISSEMENTS [B]</b>		<b>(565)</b>	<b>(185)</b>	<b>(131)</b>
+ Augmentation de capital		312 (**)	-	438
- Réduction de capital		-	-	-
- Dividendes payés		(284)	(279)	(278)
- Remboursement de la dette long terme		(49)	(4)	(215)
- Remboursement liés aux contrats de location-financement		(33)	(15)	(46)
+ Nouveaux emprunts long terme		128	18	591
<b>= AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA DETTE LONG TERME</b>		<b>46</b>	<b>(1)</b>	<b>330</b>
+ Variation des dettes financières court terme		131	(22)	30
<b>= FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT [C]</b>		<b>205</b>	<b>(302)</b>	<b>520</b>
- DIFFÉRENCE DE CONVERSION [D]		11	(24)	(24)
<b>= VARIATION DE TRÉSORERIE [E]=[A]+[B]+[C]+[D]</b>	30	<b>567</b>	<b>(208)</b>	<b>817</b>
+ Trésorerie ouverture		1 024	1 024	1 594
+ Retraitements IAS sur trésorerie		-	-	-
Retraitements de juste valeur sur trésorerie		3	-	1
- Trésorerie clôture		1 594	816	2 412
<b>= VARIATION DE TRÉSORERIE [F]</b>	30	<b>567</b>	<b>(208)</b>	<b>817</b>

(\*) Dont € 308 millions pour le Club Méditerranée (cf. Note 2.D.2).

(\*\*) Dont € 296 millions pour le Club Méditerranée (cf. Note 2.D.2).

## → VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En € millions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Différence de conversion	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers (3)	Réserves liées aux avantages au personnel	Réserves et résultats	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2004</b>	<b>197 730 819</b>	<b>593</b>	<b>1 903</b>	-	<b>125</b>	-	<b>315</b>	<b>2 936</b>	<b>86</b>	<b>3 022</b>
Augmentation de capital										
• par conversion d'ORANE	<b>6 965 325</b>	21	258					<b>279</b>		<b>279</b>
• levée d'options	<b>94 500</b>	-	1					<b>1</b>		<b>1</b>
• complément de prix Club Méditerranée (1)	<b>550 000</b>	1	16					<b>17</b>		<b>17</b>
• par apport fusion										
• par souscription des salariés	<b>391 134</b>	2	9					<b>11</b>	<b>4</b>	<b>15</b>
• actions d'autocontrôle										
Dividende distribué brut de précompte							(266)	(266)	(20)	(286)
Différence de conversion				(93)			-	(93)	(2)	(95)
Résultat de l'exercice							233	233	23	256
Variation de la juste valeur des instruments financiers										
Variation liée aux avantages au personnel						10		10		10
Coûts des paiements en actions										
Impôts différés sur éléments comptabilisés en capitaux propres										
Changement de mode de consolidation									(21)	(21)
<b>31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>205 731 778</b>	<b>617</b>	<b>2 187</b>	(93)	<b>125</b>	<b>10</b>	<b>282</b>	<b>3 128</b>	<b>70</b>	<b>3 198</b>
Augmentation de capital										
• par conversion d'ORANE										
• levée d'options	<b>124 725</b>	1	3					<b>4</b>		<b>4</b>
• par apport fusion										
• par souscription des salariés										
• actions d'autocontrôle										
Dividende distribué brut de précompte							(266)	(266)	(11)	(277)
Différence de conversion				231				231	8	239
Résultat de l'exercice							156	156	13	169
Variation de la juste valeur des instruments financiers					432			432		432
Variation liée aux avantages au personnel						4		4		4
Coûts des paiements en actions										
Impôts différés sur éléments comptabilisés en capitaux propres										
Changement de mode de consolidation									1	1
<b>30 JUIN 2005 (2)</b>	<b>205 856 503</b>	<b>618</b>	<b>2 190</b>	<b>138</b>	<b>557</b>	<b>14</b>	<b>172</b>	<b>3 689</b>	<b>81</b>	<b>3 770</b>

(1) Correspond au complément de prix payable en actions (vis-à-vis de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la prise de participation dans le Club Méditerranée) anticipé dès l'acquisition, conformément aux IFRS et porté en correction des capitaux propres, de même que les actions auto-détenues présentées en garantie du complément de prix.

(2) Au 30 juin 2005, Accor détient 1 528 731 actions d'auto détention, d'une valeur nette de € 59 millions (valeur brute € 63 millions), qui ont été classées en moins des capitaux propres pour leur valeur d'acquisition.

(3) Correspond à la prise en compte de la valeur composante optionnelle « action » incluse dans les OCEANE et les Obligations Remboursables en Actions (voir note 24).

La variation de la différence de conversion de € 239 millions entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2005 s'explique principalement par les variations monétaires du dollar US sur la période. L'appréciation relative du dollar US par rapport à l'euro, appliquée aux actifs nord américains du Groupe, constitués principalement de Motel 6 et de Red Roof Inns, génère sur le premier semestre 2005 une différence de conversion positive de € 150 millions.

Pour mémoire, les taux de clôture euro contre dollar utilisés sont :

- 1,2630 en décembre 2003
- 1,3621 en décembre 2004
- 1,2092 en juin 2005

Détail des actions	31 déc. 2004	30 juin 2005
Nombre total d'actions autorisées	206 710 509	206 835 234
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	206 710 509	206 835 234
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-	-
Valeur nominale de l'action (en €)	3	3
Actions de l'entité détenue par elle-même ou par ses filiales ou entités associées	1 528 731	1 528 731
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'options et de contrats de vente	-	-

## ➔ PRINCIPAUX RATIOS DE GESTION

	Notes	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Gearing	a	71 %	52 %
Marge Brute d'Autofinancement d'exploitation courante / Dette nette retraitée	b	15,6 %	17,2 %
Résultat Brut d'Exploitation / Charges financières retraitées	c	x 5,4	x 5,8
Retour sur capitaux employés	d	10,0 %	10,4 %
Création de valeur économique (en € millions)	e	184	226

Note (a) Le gearing est le rapport de la dette nette sur les capitaux propres (y compris intérêts minoritaires).

Note (b) Marge Brute d'Autofinancement / dette nette ou « Funds From Operations » (FFO) / Net debt.

En application des ratios utilisés par les principales agences de notation, le ratio de marge brute d'autofinancement / dette nette est calculé comme suit :

- la marge brute d'autofinancement d'exploitation courante (cf. Tableaux de financement consolidés) est ajustée de 2/3 des loyers de l'exercice ;
- la dette nette est retraitée en tenant compte des opérations d'investissement ou de désinvestissement au prorata temporis de leur impact au compte de résultat. Ainsi, par exemple, la trésorerie dégagée par une cession intervenue le 31 décembre de l'année N sera intégralement retraitée dans le poste de dette nette. La dette nette retraitée est, par ailleurs, ajustée de 8 fois les loyers de l'exercice en cours selon les méthodes recommandées par les principales agences de notation.

Note (c) Résultat Brut d'Exploitation / Charges financières retraitées ou Financial Charge Cover ratio.

Ce ratio est déterminé comme le rapport entre le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) et le résultat financier d'intérêts (hors gain de change, provisions financières et dividendes reçus) ajustés de 1/3 des loyers de l'exercice.

Note (d) Le ratio de retour sur capitaux employés (Return On Capital Employed ou ROCE) est défini ci-après.

Note (e) Création de la valeur économique ou Economic Value Added (EVA®).

La détermination de la création de valeur économique a été établie pour 2004 et 2005 sur la base des données suivantes :

	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Coût des fonds propres (1)	8,53 %	7,73 %
Coût de la dette après impôt	3,40 %	3,19 %
Pondération fonds propres / Dettes		
• Fonds propres	58,36 %	65,75 %
• Dettes	41,64 %	34,25 %
<b>Coût moyen pondéré du capital (2)</b>	<b>6,39 %</b>	<b>6,18 %</b>
<b>ROCE après impôt (3)</b>	<b>8,09 %</b>	<b>8,24 %</b>
Capitaux employés (en € millions)	10 883	10 951
Création de valeur économique (en € millions) (4)	184	226

(1) Le bêta retenu pour le calcul du coût des fonds propres pour les années 2004 et 2005 est de 1.

(2) Le coût moyen pondéré du capital se détermine comme suit :

$$\text{Coût des fonds propres} \times \frac{\text{fonds propres}}{(\text{fonds propres} + \text{dettes})} + \text{coût de la dette} \times \frac{\text{dettes}}{(\text{fonds propres} + \text{dettes})}$$

(3) Le ROCE après impôt se détermine comme suit :

$$\frac{\text{EBITDA} - [(\text{EBITDA} - \text{amortissements opérationnels}) \times \text{taux d'impôt}]}{\text{capitaux engagés}}$$

À titre d'exemple, au 30 juin 2005, les données de la formule sont les suivantes :

EBITDA :	€ 1 136 millions (cf. ROCE ci-après)
Amortissements et provisions :	€ - 419 millions
Taux d'impôt normalif :	32,5 %
Capitaux employés :	€ 10 951 millions (cf. ROCE ci-après)

(4) La création de valeur économique se détermine comme suit :

(ROCE après impôt – coût moyen pondéré du capital) x capitaux employés

L'impact d'une variation de +/- 0,1 du bêta pour les années 2004 et 2005 est respectivement de € 33 millions et € 31 millions.

## → RETOUR SUR CAPITAUX EMPLOYÉS (ROCE) PAR MÉTIER

Le retour sur capitaux employés (ROCE) est l'instrument utilisé par le Groupe dans sa gestion interne pour mesurer la performance des différents métiers qu'il contrôle.

C'est aussi un indicateur de la rentabilité des actifs non consolidés ou mis en équivalence.

Il est déterminé sur la base des agrégats suivants établis à partir des comptes consolidés :

- excédent d'exploitation des activités (EBITDA) : pour chaque métier, cet agrégat comprend l'excédent brut d'exploitation et des produits sur immobilisations financières (dividendes et produits financiers des sociétés externes et mises en équivalence) ;
- capitaux employés : pour chaque métier, total des actifs immobilisés calculés à partir de la moyenne de leur valeur brute, sur chaque exercice et du besoin en fonds de roulement.

Le ROCE est calculé comme le rapport de l'excédent d'exploitation des activités (EBITDA) et des capitaux employés moyens, au cours de la période de référence. Ainsi, au 30 juin 2005, le ROCE s'établit à 10,4 % contre 10,0 % au 31 décembre 2004. Il est précisé qu'en excluant les hôtels en cours de construction (capitaux engagés sans excédent d'exploitation des activités), le ROCE aurait été de 10,5 % et 10,1 % respectivement au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004.

En € millions	2004	Jun 2005 (12 mois)
Capitaux employés	11 043	11 668
Retraitements <i>prorata temporis</i> des capitaux employés (1)	(342)	(966)
Effet de change sur les capitaux employés (2)	182	249
<b>CAPITAUX EMPLOYÉS MOYENS</b>	<b>10 883</b>	<b>10 951</b>
Excédent Brut d'Exploitation	1 035	1 084
Intérêts financiers sur prêts et dividendes externes	43	43
Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	8	9
<b>EXCÉDENT D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS (EBITDA)</b>	<b>1 086</b>	<b>1 136</b>
<b>ROCE (EBITDA / CAPITAUX EMPLOYÉS)</b>	<b>10,0 %</b>	<b>10,4 %</b>

(1) Dans le cadre du calcul du ROCE, les capitaux employés sont pris en compte au prorata temporis du nombre de mois d'excédent d'exploitation des activités dégagées au cours de la période. Ainsi, aucun des capitaux employés ne sera retenu pour une acquisition réalisée le 31 décembre et pour laquelle aucun excédent d'exploitation des activités n'a été pris en compte dans le compte de résultat.

(2) Les capitaux employés de la période sont ramenés au taux de conversion moyen pour être comparables au taux de traduction de l'excédent d'exploitation des activités.

Le retour sur capitaux employés (rapport de ces deux facteurs) s'analyse ainsi :

Métiers	2004		1 <sup>er</sup> sem. 2005 (12 mois)	
	Capitaux engagés En € millions	ROCE En %	Capitaux engagés En € millions	ROCE En %
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>8 157</b>	<b>9,3 %</b>	<b>8 161</b>	<b>10,2 %</b>
Haut et milieu de gamme (1)	4 223	7,1 %	4 267	7,2 %
Économique (2)	1 778	15,4 %	1 766	16,0 %
Économique États-Unis	2 156	6,8 %	2 128	7,0 %
<b>SERVICES</b>	<b>801</b>	<b>24,6 %</b>	<b>849</b>	<b>25,1 %</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>				
Agences de voyages	454	11,0 %	510	12,6 %
Casinos	249	14,7 %	366	11,9 %
Restauration	231	12,0 %	235	12,8 %
Services à bord des trains	128	8,8 %	110	15,5 %
Autres activités	863	4,8 %	720	3,9 %
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>10 883</b>	<b>10,0 %</b>	<b>10 951</b>	<b>10,4 %</b>

(1) 7,3 % et 7,5 % hors hôtels en cours de construction au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 respectivement.

(2) 17,9 % et 21,3 % hors hôtels en cours de construction au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 respectivement.

## → NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES .....</b>	<b>13</b>
A. Méthodes de consolidation .....	13
B. Écarts d'acquisition .....	13
C. Conversion des comptes exprimés en devises .....	14
D. Immobilisations .....	14
E. Stocks .....	17
F. Fonds réservés .....	17
G. Charges constatées d'avance .....	17
H. Charges de personnel .....	18
I. Provisions .....	18
J. Engagements de retraites et assimilés .....	18
K. Conversion des opérations libellées en devises .....	19
L. Impôt différé .....	19
M. 1. Paiements fondé sur des actions .....	19
M. 2. Titres Accor auto détenus .....	20
N. Instruments financiers .....	20
O. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	21
P. Présentation du compte de résultats et du tableau de financement .....	21
Q. Calcul du résultat par action .....	23
R. Autres informations .....	23
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS ET CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE .....</b>	<b>24</b>
A. Nouvelle approche immobilière dans l'hôtellerie .....	24
B. Développement hôtelier .....	25
C. Stratégie de développement dans les Services .....	28
D. Stratégie dans les autres métiers d'Accor .....	28
E. Colony Capital investit € 1 milliard dans Accor .....	29
<b>NOTE 3. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES OPÉRATIONNEL PAR MÉTIER ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>31</b>
<b>NOTE 4. CHARGES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>33</b>
<b>NOTE 5. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>34</b>
<b>NOTE 6. LOYERS OPÉRATIONNELS .....</b>	<b>36</b>
A. Charges de loyers par métier .....	36
B. Charge de loyers par type de contrat .....	37
C. Détail des engagements minimaux de loyers sur une base de trésorerie décaissée .....	37
<b>NOTE 7. DÉTAIL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS .....</b>	<b>38</b>
<b>NOTE 8. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER ET ZONE GÉOGRAPHIQUE .....</b>	<b>39</b>
<b>NOTE 9. RÉSULTAT FINANCIER .....</b>	<b>41</b>
<b>NOTE 10. QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE NET D'IMPÔT .....</b>	<b>42</b>
<b>NOTE 11. CHARGES DE RESTRUCTURATION .....</b>	<b>43</b>
<b>NOTE 12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS .....</b>	<b>44</b>
A. Dépréciation sur écarts d'acquisition .....	44
B. Dépréciation sur actifs incorporels à durée de vie indéfinie .....	44
C. Dépréciation sur actifs corporels .....	44
<b>NOTE 14. RÉSULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS .....</b>	<b>46</b>
<b>NOTE 15. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES .....</b>	<b>47</b>
<b>NOTE 16. ÉCARTS D'ACQUISITION .....</b>	<b>50</b>
<b>NOTE 17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....</b>	<b>52</b>

<b>NOTE 18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....</b>	<b>54</b>
<b>NOTE 19. PRÊTS LONG TERME.....</b>	<b>57</b>
<b>NOTE 20. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE.....</b>	<b>58</b>
<b>NOTE 21. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES .....</b>	<b>61</b>
<b>NOTE 22. COMPTES DE TIERS ACTIFS ET PASSIFS.....</b>	<b>62</b>
<b>NOTE 23. CAPITAL POTENTIEL .....</b>	<b>64</b>
<b>NOTE 24. RÉSERVES LIÉES À LA VARIATION DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS....</b>	<b>66</b>
<b>NOTE 25. VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES .....</b>	<b>67</b>
<b>NOTE 26. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....</b>	<b>68</b>
A. Description des régimes .....	69
B. Hypothèses actuarielles.....	69
C. Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies .....	70
<b>NOTE 27. T.S.D.I. LONG TERME.....</b>	<b>71</b>
<b>NOTE 28. OBLIGATIONS ÉCHANGEABLES.....</b>	<b>72</b>
<b>NOTE 29. ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISES ET ÉCHÉANCES.....</b>	<b>73</b>
A. Dettes financières brutes.....	73
B. Échéancier des dettes financières brutes.....	74
C. Dette brute avant et après opérations de couverture .....	74
D. Répartition taux fixe / taux variable de la dette brute (après opérations de couverture).....	75
E. Instruments financiers.....	76
<b>NOTE 30. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT NET ET DE LA TRÉSORERIE NETTE .....</b>	<b>78</b>
<b>NOTE 31. RÉCONCILIATION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>79</b>
<b>NOTE 32. VARIATION DE BFR, TITRES DE SERVICES À REMBOURSER ET FONDS RÉSERVÉS.....</b>	<b>80</b>
<b>NOTE 33. INVESTISSEMENTS SUR ACTIFS EXISTANTS .....</b>	<b>81</b>
<b>NOTE 34. INVESTISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>82</b>
<b>NOTE 35. JETONS DE PRÉSENCE .....</b>	<b>83</b>
<b>NOTE 36. LITIGES.....</b>	<b>84</b>
<b>NOTE 37. ENGAGEMENTS HORS-BILAN AU 30 JUIN 2005 .....</b>	<b>85</b>
<b>NOTE 38. RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT .....</b>	<b>86</b>
<b>NOTE 39.1. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES AU 30 JUIN 2005.....</b>	<b>88</b>
<b>NOTE 39.2. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT .....</b>	<b>90</b>
<b>NOTE 40. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE.....</b>	<b>91</b>
<b>NOTE 41. AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>92</b>
<b>NOTE 42. PARTIES LIÉES.....</b>	<b>95</b>
<b>NOTE 43. EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS.....</b>	<b>96</b>
A. Contexte de la publication .....	96
B. Organisation du projet de conversion.....	97
C. Présentation des normes et options appliquées pour l'établissement des premières informations chiffrées IFRS .....	97
D. Description des ajustements IFRS .....	98

## NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

---

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Accor ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En vue de la publication de ses états financiers, le Groupe Accor a préparé un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et des comptes 2004 établis conformément au référentiel IFRS, y compris l'application des normes IAS 32 et 39. Ces informations ont été communiquées lors de la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2004. La note 43 détaille les principaux impacts constatés sur le bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur les résultats de l'exercice 2004.

Pour la présentation de ses comptes semestriels au 30 juin 2005, Accor a choisi de présenter, conformément aux recommandations du CESR de février 2004 et janvier 2005, des états financiers établis conformément aux règles d'évaluation et de comptabilisation des normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 30 juin 2005, mais présentés selon les règles nationales (définies dans la recommandation du CNC 99-R01). En conséquence, les comptes semestriels au 30 juin 2005 n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS.

D'ici au 31 décembre 2005, certaines de ces normes sont susceptibles d'évolutions dont l'application rétrospective pourrait entraîner une modification des comptes consolidés 2004 retraités en IFRS et des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe. L'ensemble des sociétés consolidées clôture ses comptes au 31 décembre à l'exception de Groupe Lucien Barrière SAS, du Club Méditerranée et de Go Voyages qui clôturent au 31 octobre.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés, de certains actifs financiers et des services reçus dans le cadre d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions qui sont évalués à leur juste valeur. Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

### A. Méthodes de consolidation

---

Les sociétés dans lesquelles Accor exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels Accor exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les titres des sociétés dans lesquelles Accor exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

### B. Écarts d'acquisition

---

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

## B. 1. ÉCART D'ACQUISITION POSITIF

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle Accor exerce une influence notable est inclus dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont détaillées dans la note 1.D.6. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

## B. 2. ÉCART D'ACQUISITION NÉGATIF

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

## C. Conversion des comptes exprimés en devises

---

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les comptes de résultat exprimés en devises sont convertis au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant figurent dans les capitaux propres et seront comptabilisées au compte de résultat de l'exercice durant lequel les activités seront cédées.

Pour la conversion des comptes des filiales situées dans les pays à haute inflation, les actifs et passifs non monétaires sont convertis au cours de change en vigueur le jour de la transaction (cours historique), et les actifs et passifs monétaires sont convertis au cours de clôture.

Au compte de résultat, les charges et produits se rapportant aux actifs et passifs non monétaires sont convertis au cours historique, les autres postes sont convertis au cours moyen du mois de leur enregistrement. Les différences de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portées au compte de résultat en résultat financier.

## D. Immobilisations

---

### D. 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le Groupe a qualifié ses marques principales et les droits au bail français comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Ces immobilisations ne sont donc pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée (voir Note 1.D.6).

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

La valeur des immobilisations incorporelles identifiables comptabilisées à l'occasion d'une première consolidation repose

notamment sur des travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres à chaque secteur d'activité, permettant leur suivi ultérieur. Les marques identifiables sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent.

## D. 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient (y compris les frais financiers intercalaires relatifs aux emprunts nécessaires au financement des constructions) moins les amortissements et les pertes de valeur. Les coûts estimés relatifs aux obligations de remise en état des hôtels qui ont été provisionnés sont incorporés dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.

À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes, sur leur durée d'utilité :

	Haut et milieu de gamme	Économique
Constructions	50 ans	35 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		7 à 25 ans
Frais accessoires sur constructions	50 ans	35 ans
Equipements		5 à 15 ans

## D. 3. COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé sont incorporés dans le coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## D. 4. CONTRAT DE LOCATION ET OPÉRATION DE CESSION-BAIL

Les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location-financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Si le contrat est reconstitué du fait de l'option d'achat considérée comme attractive, le bien est amorti selon les règles appliquées par le Groupe. Dans tous les autres cas de reconstitution, le bien est amorti selon une approche par composantes sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien.

Par ailleurs, pour les opérations de cession-bail ayant les caractéristiques d'un contrat de location-financement le résultat de cession est différé et amorti sur la durée du bail, sauf constat de perte de valeur définitive du bien concerné.

Par opposition aux contrats de location-financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location. Les charges futures de loyers sur les locations opérationnelles sont détaillées en note 6. Par ailleurs, pour les opérations de cession bail ayant les caractéristiques d'une location simple et pour lesquelles la valeur de cession et le niveau des loyers sont fixés à une valeur de marché confirmée le plus souvent par une évaluation d'experts indépendants, le résultat de cession est immédiatement constaté.

## D. 5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, sont inscrits à leur juste valeur. Les profits ou les pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisés en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice.

## D.6. VALEUR RECOUVRABLE DES IMMOBILISATIONS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisitions, aux marques et aux droits au bail).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de l'hôtellerie, l'UGT correspond à l'hôtel. Les écarts d'acquisition sont testés, par pays et par activité, et l'UGT comprend alors les immobilisations corporelles, incorporelles et l'écart d'acquisition rattachés au pays. Les immobilisations incorporelles sont quant à elles testées individuellement.

### Méthode d'évaluation de la valeur d'utilité dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

1. Evaluation par la valeur de marché, valeur fondée sur un multiple de l'excédent brut d'exploitation. Si cette évaluation met en évidence la nécessité de comptabiliser une provision pour perte de valeur, la valeur d'utilité sera alors approchée selon la phase 2.
2. Evaluation par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à long terme des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée maximale de 5 ans et le taux d'actualisation retenu est après impôt. Si cette évaluation fait état d'une provision pour dépréciation à comptabiliser, la provision comptabilisée est égale au minimum des deux provisions calculées selon les deux phases. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs » (cf note 1.P.6).

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

### Méthode d'évaluation de la valeur d'utilité dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles

La valeur d'utilité des immobilisations incorporelles est approchée selon la méthode des cash flow futurs actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à long terme des produits générés par l'actif valorisé. Les projections, après impôt, sont basées sur une durée maximale de 5 ans et le taux d'actualisation retenu est après impôt.

Les dépréciations se rattachant aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie telles que les brevets et les logiciels sont considérées comme irréversibles. Les dépréciations se rattachant aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie telles que les marques sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

## Paramètres utilisés pour les tests de dépréciation

Les indices de perte de valeur sont les suivants :

Métiers	1 <sup>er</sup> indice	2 <sup>e</sup> indice
Hôtellerie	Baisse de 15 % du CA à PCC *	Baisse de 30 % de l'EBE à PCC
Services	Baisse de 15 % du CA à PCC *	Baisse de 30 % de l'EBE à PCC
Agences de voyages	Baisse de 15 % du CA à PCC *	Baisse de 30 % de l'EBE à PCC
Casinos	Baisse de 15 % du CA à PCC *	Baisse de 30 % de l'EBE à PCC

(\*) Périmètre et Change Constants

## Méthode fondée sur un multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation

Dans le cadre des tests effectués par établissement hôtelier, la méthode fondée sur un multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années de chaque établissement puis à y appliquer un multiple en fonction du type d'établissement et de sa situation géographique. Les multiples retenus se détaillent de la manière suivante :

Segment	
Hôtellerie haut et milieu de gamme	7,5 < x < 10,5
Hôtellerie économique	6,5 < x < 8
Hôtellerie économique États-Unis	6,5 < x < 8

Dans le cadre des tests effectués par pays, la méthode fondée sur un multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) consiste à calculer l'EBE moyen des deux dernières années de l'entreprise puis à y appliquer un multiple en fonction de sa situation géographique ainsi qu'un coefficient pays.

## Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

## E. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

## F. Fonds réservés

Ils sont représentatifs de dépôts non disponibles et bloqués auprès d'établissements financiers en vertu de contraintes propres à l'activité Ticket Restaurant réglementée en France.

## G. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées au cours d'un exercice afférentes aux exercices suivants. Elles comprennent également l'effet de linéarisation des loyers tel que décrit en note 6. Ce poste figure dans les « Autres tiers ».

## H. Charges de personnel

---

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des montants versés et provisionnés par l'entreprise à ses salariés, y compris la participation des salariés, et les charges liées aux « stocks options ».

## I. Provisions

---

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

## J. Engagements de retraites et assimilés

---

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, y compris pour les plans multi employeurs pour lesquels le gestionnaire externe est en mesure de fournir l'information, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS19 « Avantages du personnel ». Ses engagements sont ainsi calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macro-économiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Afin de déterminer le passif au titre des engagements de retraite et assimilés, il est également tenu compte des actifs des régimes détenus en couverture qui sont évalués à leur valeur de marché. Le passif au titre des engagements de retraite comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée des obligations, après déduction de la juste valeur des actifs détenus en couverture. Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Par ailleurs, les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en charges de l'exercice lors de leur survenance.

Le passif net déterminé est constaté au bilan dans la rubrique provisions pour risques et charges.

## K. Conversion des opérations libellées en devises

---

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, dans chaque société du Groupe, les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie locale sont converties au cours de change en vigueur à la date de chacune des transactions.

Les créances et les dettes correspondantes, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change, sont converties en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêt du bilan (cours de clôture). Les passifs évalués à la juste valeur qui sont libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les gains ou pertes de change latents qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier à l'exception des écarts de change résultant des passifs évalués à la juste valeur qui sont comptabilisés en capitaux propres.

## L. Impôt différé

---

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction, à l'exception de ceux se rapportant aux retraitements des contrats de location-financement.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf si :

- la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée ;
- et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables et amortissements réputés différés que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

## M. 1. Paiements fondé sur des actions

---

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Quatre plans octroyés entre 2003 et juin 2005 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ». Il s'agit d'options de souscription réservées au personnel sans condition particulière d'acquisition excepté une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits.

Les services reçus qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charge, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de « Black & Scholes » à la date d'octroi.

Lors de l'exercice des options, le compte de trésorerie reçue est débité et un compte de capitaux propres est crédité : le montant reçu est réparti entre augmentation de capital et prime d'émission.

## PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS DE FILIALES DU GROUPE ACCOR

Certaines filiales du Groupe, notamment aux États-Unis et en France ont mis en place des plans d'attribution d'options de souscription d'actions au profit de leurs employés. Ces filiales n'étant pas cotées, le Groupe s'est engagé à racheter les titres émis suite à l'exercice des options à un prix basé sur des valeurs de marché (en général multiple de l'Excédent Brut d'Exploitation minoré de la dette nette). Ces plans entrent également dans le périmètre d'IFRS2. Ces plans étant dénoués en trésorerie, ils donnent lieu à comptabilisation d'une provision, sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, qui sera réévaluée à chaque date d'arrêté après mise à jour des hypothèses de valorisation.

## M. 2. Titres Accor auto détenus

Les actions de la société Accor détenues par la mère et/ou les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés.

Le résultat de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) est directement imputé dans les capitaux propres consolidés n'affectant pas le résultat net de l'exercice. Ces titres ne font l'objet d'aucune dépréciation.

## N. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Le Groupe a décidé d'appliquer cette norme par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

### ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- les dépôts à terme et les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ;
- les obligations et les titres de créances négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans la catégorie actifs détenus jusqu'à leur échéance et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti ;

Pour ces deux catégories, la comptabilisation au coût amorti est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.

- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

### INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'utilisation par Accor d'instruments financiers dérivés tels que swap de taux ou de change, des caps, des contrats à terme de devises, a pour objectif exclusif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêt et des devises étrangères.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs à valeur inconnue (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

La valeur de marché des instruments dérivés de taux est la valeur présente des flux futurs du produit dérivé actualisés au taux de la courbe zéro coupon.

La valeur de marché des instruments dérivés de change est calculée au cours à terme de clôture.

## PASSIFS FINANCIERS COUVERTS PAR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les passifs financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (flux à valeur connue) (*Fair value hedge*) ;
- Couverture de flux futurs à valeur inconnue (*Cash flow hedge*).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (*Fair value hedge*), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (*cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument financier dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affecte le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument financier dérivé pour la même période sont recyclés dans le compte de résultat.

## EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires portant intérêts sont enregistrés pour les montants reçus, nets des coûts directs d'émission.

## PASSIFS FINANCIERS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

Les passifs financiers obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres. La composante obligataire est égale à la valeur présente de la totalité des coupons dus au titre de l'obligation, actualisés au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible, déduction faite éventuellement de la valeur du call émetteur calculée au moment de l'émission de l'obligation. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal à l'émission. Les frais sont affectés à chaque composante au prorata de leur quote-part dans le montant nominal émis. La différence entre les frais financiers IAS et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette tel qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion correspond bien au prix de remboursement.

## AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Le coût amorti utilise la méthode du taux effectif global incluant les différents frais d'émission ainsi que les éventuelles primes de remboursement et d'émission.

## O. Trésorerie et équivalents de trésorerie

---

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

## P. Présentation du compte de résultats et du tableau de financement

---

### P. 1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle. Il s'agit notamment :

- pour les activités hôtelières, lorsque les hôtels sont détenus en propriété ou bien sont exploités via un contrat de location, de l'ensemble des recettes (hébergement, restauration et autres prestations) reçues des clients, lorsque les hôtels sont managés ou franchisés, de la rémunération (honoraires de gestion, redevance de franchise, ...) perçue au titre de ces contrats ;
- pour les activités de services, des commissions perçues auprès des entreprises clientes, de la participation des restaurateurs, des redevances de marques et assistance technique ;
- pour les agences de voyages, des commissions perçues sur la distribution de produits de transport, locations de voitures et hôtellerie, des honoraires relatifs à des contrats de prestation de services ainsi que la marge dégagée sur la vente des voyages à forfait sans risque ;
- pour les services à bord des trains, des prestations d'hôtellerie et de restauration facturées aux réseaux de chemin de fer ainsi que des subventions reçues ;
- pour les casinos, du produit brut des jeux (machines à sous et jeux traditionnels).

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

## P. 2. AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

Ils comprennent les produits financiers sur les fonds structurellement mis à la disposition du métier des services.

Ils représentent des produits d'exploitation de ce métier et, cumulés avec le chiffre d'affaires comptable, forment le chiffre d'affaires opérationnel du Groupe.

## P. 3. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation comprend les revenus et charges d'exploitation. Ceci constitue donc un agrégat de gestion avant coût de détention des actifs (loyers, amortissements et provisions, résultat financier), quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence net d'impôt.

## P. 4. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT

Ce solde retrace les résultats des opérations et du financement des différents métiers du Groupe. Il intègre le résultat d'exploitation, le résultat financier et la quote-part dans le résultat des activités mises en équivalence net d'impôt.

## P. 5. CHARGES DE RESTRUCTURATION

Les charges de restructuration comprennent l'ensemble des charges liées aux opérations de restructuration engagées par le Groupe.

## P. 6. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La ligne *Dépréciation d'actifs* comprend l'ensemble des provisions pour dépréciation comptabilisées suite à l'application de la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

## P. 7. RÉSULTAT DE LA GESTION DU PATRIMOINE HÔTELIER

Ce poste regroupe les plus ou moins-values de cession d'hôtels. Ces éléments fréquents dans la gestion de l'immobilier hôtelier ne sont pas directement liés à la gestion des opérations.

## P. 8. RÉSULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés hors patrimoine hôtelier, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

## P. 9. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS NON CONSERVÉES

Le résultat des activités non conservées regroupe sur une ligne, l'ensemble des éléments constitutifs du résultat net d'une société ou d'un groupe d'actifs significatifs destinés à être cédés ou d'une activité arrêtée.

## P. 10. TABLEAU DE FINANCEMENT

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du Groupe et isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les ressources ou emplois provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les ressources ou emplois provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants (IAE) dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice et nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés des filiales nouvellement consolidées par intégration globale ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- les produits des cessions d'actifs.

Les ressources ou emplois provenant des activités de financement incluent :

- les variations de capital ;
- les variations des dettes et emprunts.

## Q. Calcul du résultat par action

---

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

## R. Autres informations

---

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance ont autorisé la publication de ces états financiers le 6 septembre 2005.

## NOTE 2. FAITS MARQUANTS ET CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

### A. Nouvelle approche immobilière dans l'hôtellerie

Accor poursuit sa politique de gestion d'actifs consistant à adapter les modes d'exploitation de ses hôtels selon les segments, la rentabilité et les risques. Cette politique repose sur trois axes principaux :

#### A.1. HÔTELLERIE HAUT DE GAMME (SOFITEL)

##### Réduire l'intensité capitalistique et la volatilité des résultats : « Sale & management back »

Dans l'hôtellerie haut de gamme (Sofitel), Accor souhaite céder des hôtels en conservant le contrat de gestion, le cas échéant avec une participation minoritaire. L'objectif est d'atteindre 75 % du parc Sofitel sous contrat de gestion en 2006, contre 55 % en 2004.

#### A.2. HÔTELLERIE MILIEU DE GAMME

##### Réduire la cyclicité des résultats du Groupe en variabilisant les coûts de détention : « Sale & variable lease back »

Dans l'hôtellerie milieu de gamme, Accor va transformer les contrats de location fixe en location variable sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires sans minimum garanti. Un des objectifs recherché est de variabiliser une partie des charges auparavant fixes. D'ici 2006, 15 % de l'ensemble du parc Novotel et Mercure devrait passer sous contrat de location variable, contre 1 % en 2004.

##### Transactions au premier semestre 2005

Dans le cadre de cette politique, une première réalisation a été signée en mars 2005 portant sur un parc immobilier de **128 hôtels** en France, d'une valeur de € 1 025 millions, avec la Foncière des Murs, consortium d'investisseurs comprenant Foncière des Régions, Generali, Assurances Crédit Mutuel Vie et Predica (Groupe Crédit Agricole).

Les contrats sont d'une durée de 12 ans, renouvelables quatre fois par hôtel, au gré de Accor. Le loyer est de 15,5 % du chiffre d'affaires, sans minimum garanti, et passe à 14,5 % lors du premier renouvellement (en cas de renouvellement décidé par Accor à l'issue de la première période de 12 ans).

Cette opération a permis de dégager **€ 146 millions de trésorerie** et **une plus value nette de frais de € 109 millions**.

Par ailleurs, il est à noter que Foncière des Murs s'est engagée à financer un programme de rénovation de € 97 millions, qui va permettre notamment d'accélérer le repositionnement de Novotel avec la nouvelle chambre "Novation".

#### A.3. TOUS SEGMENTS

##### Optimiser le résultat d'exploitation du Groupe en cédant des actifs non prioritaires

Ce programme prend soit la forme de cessions simples d'actifs ou de cessions de murs suivies de reprises en contrat de franchise (« Sale & franchise back »)

##### Transactions du premier semestre 2005

- Cessions simples

Au cours de la période, Accor a cédé 4 hôtels sans en conserver l'exploitation. En raison des conditions de marché, deux Red Roof ont été cédés ainsi que deux Novotel en Allemagne dans le cadre de la rationalisation du parc hôtelier après l'acquisition de la participation dans Dorint.

- Cessions avec maintien d'un contrat de franchise (« sale & franchise back »)

Accor a cédé 22 hôtels allemands exploités jusqu'alors en location (loyers annuels de € 15 millions) et en a conservé la franchise sous la marque Mercure. Cette transaction a pour objectif d'améliorer les résultats du Groupe d'environ € 4 millions par an.

## B. Développement hôtelier

Accor souhaite renforcer ses positions de premier plan sur les marchés européens et conquérir des parts de marché plus rapidement dans les pays et régions à fort potentiel. Le Groupe compte se développer principalement dans les trois prochaines années dans l'hôtellerie économique en Europe et dans les pays émergents (Chine, Inde, Russie, Moyen-Orient et Amérique Latine).

### B.1. HÔTELLERIE ALLEMAGNE : PARTICIPATION DE ACCOR DANS DORINT AG

#### B.1.1. Prise de participation de Accor dans Dorint AG en 2002

En 2002, Accor a pris une participation de 30 % pour un montant de € 49 millions dans le groupe hôtelier allemand Dorint AG afin de gagner des parts de marché en Allemagne en bas de cycle. Le Directoire et le Conseil de Surveillance de Dorint AG ont approuvé la mise en place d'un partenariat stratégique avec le Groupe Accor basé sur des contrats de franchise et de commercialisation. Tous les hôtels Dorint ont été cobrandés Dorint Sofitel, Dorint Novotel ou ont repris l'enseigne Mercure. Les forces de vente et les équipes marketing de Dorint ont été intégrées au réseau Accor à partir du 1<sup>er</sup> février 2003.

De plus, entre 2008 et 2010, Accor aura la possibilité d'accroître sa participation de 25 %, par l'exercice à sa convenance d'une option d'achat auprès du Docteur Herbert Ebertz. Cette option d'achat est calculée sur la base d'un multiple d'EBITDA moins la dette nette consolidée, avec un prix minimum forfaitaire de € 45 millions. Enfin, il est précisé que dans le cadre de cette acquisition, Accor a été amené à consentir un prêt de € 35 millions au Docteur Herbert Ebertz et une garantie bancaire de € 25 millions à Dorint AG, pari passu avec le Docteur Herbert Ebertz.

Depuis 2003, Accor consolide par mise en équivalence le Groupe Dorint à hauteur de son pourcentage de détention sur chaque période, soit 30 % sur le 1<sup>er</sup> semestre 2003.

#### B.1.2. Restructuration 2003 / 2004

À la fin du premier semestre 2003, dans le cadre d'une augmentation de capital souscrite par Accor SA et le Docteur Herbert Ebertz, Accor a acquis 10,19 % supplémentaire pour € 13,2 millions, portant sa participation à 40,19 %. Accor a donc consolidé Dorint par mise en équivalence sur une base de 40,19 % sur le second semestre 2003.

Début 2004, Accor a apporté son soutien au plan à long terme, proposé par le Directoire de Dorint et approuvé par le Conseil de Surveillance, pour donner au Groupe hôtelier allemand les moyens de tirer le meilleur parti du futur rebond économique en Allemagne.

Ce plan qui prolonge les mesures prises en 2003 pour abaisser les charges de loyer et les coûts d'exploitation s'articule autour des axes suivants :

- une augmentation de capital de € 42,0 millions.
- une augmentation de capital complémentaire prévue en 2005 d'une valeur maximale de € 8,4 millions.
- la mise en place d'un contrat de management des hôtels Dorint par Accor Allemagne permettant d'accroître leur performance commerciale et opérationnelle dans le cadre de la politique de co-branding des hôtels Dorint avec les marques Sofitel et Novotel.

Ce plan a été approuvé fin juillet 2004 par une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Dorint. Les trois actionnaires les plus importants, Accor, la famille Ebertz et la famille Didenhofen, ont décidé d'apporter leur soutien à ce plan, Accor contribuant à hauteur de € 2,6 millions en 2004 et € 7,4 millions en 2005, à l'augmentation de capital totale de € 50,4 millions (€ 42,0 millions en 2004 et € 8,4 millions en 2005). La participation du Groupe a ainsi été ramenée à fin juin 2005 à 30,8 %. Les différents changements dans le taux de détention dans Dorint AG n'ont pas modifié les accords présentés ci-dessus.

Il est par ailleurs à noter qu'à l'occasion de l'augmentation de capital de 2004, le fonds d'investissement américain Noonday a fait son entrée dans le capital de Dorint. Au 30 juin 2005, la participation de ce fonds d'investissement est de 20 %.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de 2004, Accor a consenti à différents actionnaires de Dorint une option de vente, représentant 33,3 % du capital. Ces options de vente (put) seront exerçables entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 1<sup>er</sup> juillet 2011 sur la base d'un multiple d'EBE minoré de la dette nette.

Parallèlement, en plus de l'option d'achat portant sur 23,46 % du capital de Dorint consenti par la Famille Ebertz à Accor, le Groupe dispose auprès du fond d'investissement Noonday d'une option d'achat complémentaire de 20,0 % du capital de Dorint AG exerçable sur la base d'un multiple d'EBE minoré de la dette nette entre le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et le 30 juin 2009.

## B.2. AUTRES INVESTISSEMENTS HÔTELIERS (CROISSANCE EXTERNE ET INTERNE)

En prenant en compte les opérations de croissance externe et organique, le Groupe a procédé, au cours du premier semestre 2005, à l'ouverture ou à l'acquisition de 101 hôtels, pour un total de 12 436 chambres. Par ailleurs, 39 hôtels ont été fermés sur la période, soit 4 837 chambres.

### Parc hôtelier par marque et par type d'exploitation au 30 juin 2005

En nombre d'hôtels	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
Sofitel	32	40	102	14	188
Novotel	70	158	121	50	399
Mercure	71	163	211	290	735
Ibis	156	267	58	226	707
Etap Hotel	88	92	8	137	325
Formule 1	238	116	4	15	373
Red Roof	93	153	-	100	346
Motel 6 / Studio 6	229	492	1	181	903
Autres	8	15	28	8	59
<b>TOTAL</b>	<b>985</b>	<b>1 496</b>	<b>533</b>	<b>1 021</b>	<b>4 035</b>
<i>Total en %</i>	<i>24,4 %</i>	<i>37,1 %</i>	<i>13,2 %</i>	<i>25,3 %</i>	<i>100,0 %</i>

En nombre de chambres	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
Sofitel	4 977	9 480	22 736	2 536	39 729
Novotel	10 244	25 155	25 641	8 261	69 301
Mercure	7 298	23 588	29 001	26 814	86 701
Ibis	17 198	34 187	9 131	16 853	77 369
Etap Hotel	6 873	8 181	995	10 275	26 324
Formule 1	17 558	9 633	369	1 004	28 564
Red Roof	11 420	17 549	-	8 824	37 793
Motel 6 / Studio 6	25 341	55 852	59	12 517	93 769
Autres	1 611	2 347	6 102	1 416	11 476
<b>TOTAL</b>	<b>102 520</b>	<b>185 972</b>	<b>94 034</b>	<b>88 500</b>	<b>471 026</b>
<i>Total en %</i>	<i>21,7 %</i>	<i>39,5 %</i>	<i>20,0 %</i>	<i>18,8 %</i>	<i>100,0 %</i>

### Parc hôtelier par zone géographique et par type d'exploitation au 30 juin 2005

En nombre d'hôtels	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
France	429	329	57	525	1 340
Europe hors France	159	435	128	176	898
Amérique du Nord	327	652	6	281	1 266
Amérique Latine & Caraïbes	23	29	91	12	155
Autres pays	47	51	251	27	376
<b>TOTAL</b>	<b>985</b>	<b>1 496</b>	<b>533</b>	<b>1 021</b>	<b>4 035</b>
<i>Total en %</i>	<i>24,4 %</i>	<i>37,1 %</i>	<i>13,2 %</i>	<i>25,3 %</i>	<i>100,0 %</i>

En nombre de chambres	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
France	37 152	39 128	7 136	38 202	121 618
Europe hors France	18 678	57 850	23 228	23 461	123 217
Amérique du Nord	38 478	75 718	1 388	21 341	136 925
Amérique Latine & Caraïbes	3 286	5 605	12 959	1 210	23 060
Autres pays	4 926	7 671	49 323	4 286	66 206
<b>TOTAL</b>	<b>102 520</b>	<b>185 972</b>	<b>94 034</b>	<b>88 500</b>	<b>471 026</b>
<i>Total en %</i>	<i>21,7 %</i>	<i>39,5 %</i>	<i>20,0 %</i>	<i>18,8 %</i>	<i>100,0 %</i>

### Parc hôtelier par marque et zone géographique au 30 juin 2005

En nombre d'hôtels	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Autres pays	Total
Sofitel	35	52	11	18	72	188
Novotel	124	166	6	17	86	399
Mercure	286	271	-	77	101	735
Ibis	354	273	-	39	41	707
Etap Hotel	240	84	-	-	1	325
Formule 1	284	44	-	3	42	373
Red Roof	-	-	346	-	-	346
Motel 6 / Studio 6	-	-	903	-	-	903
Autres	17	8	-	1	33	59
<b>TOTAL</b>	<b>1 340</b>	<b>898</b>	<b>1 266</b>	<b>155</b>	<b>376</b>	<b>4 035</b>
<i>Total en %</i>	<i>33,2 %</i>	<i>22,3 %</i>	<i>31,4 %</i>	<i>3,8 %</i>	<i>9,3 %</i>	<i>100,0 %</i>

En nombre de chambres	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Autres pays	Total
Sofitel	6 420	10 052	3 527	2 877	16 853	39 729
Novotel	16 072	30 305	1 836	2 773	18 315	69 301
Mercure	26 306	36 772	-	10 094	13 529	86 701
Ibis	31 092	34 099	-	5 833	6 345	77 369
Etap Hotel	18 464	7 741	-	-	119	26 324
Formule 1	21 072	3 184	-	1 098	3 210	28 564
Red Roof	-	-	37 793	-	-	37 793
Motel 6 / Studio 6	-	-	93 769	-	-	93 769
Autres	2 192	1 064	-	385	7 835	11 476
<b>TOTAL</b>	<b>121 618</b>	<b>123 217</b>	<b>136 925</b>	<b>23 060</b>	<b>66 206</b>	<b>471 026</b>
<i>Total en %</i>	<i>25,8 %</i>	<i>26,1 %</i>	<i>29,1 %</i>	<i>4,9 %</i>	<i>14,1 %</i>	<i>100,0 %</i>

## Projets hôteliers en cours au 30 juin 2005

La perspective d'évolution du parc, en nombre de chambres, est la suivante, en fonction des projets engagés à ce jour :

En nombre de chambres	Propriété	Location	Management	Franchise	Total
2006	3 124	6 034	9 973	1 915	21 046
2007	1 760	6 193	7 073	100	15 126
2008	127	897	190	600	1 814
<b>TOTAL</b>	<b>5 011</b>	<b>13 124</b>	<b>17 236</b>	<b>2 615</b>	<b>37 986</b>

## C. Stratégie de développement dans les Services

### C.1. DÉVELOPPEMENT PAR ACQUISITION

Au cours de la période, Accor Services a pris la majorité de la société Hungastro, 4<sup>e</sup> opérateur roumain de titres de service. Cette acquisition permet à Accor de se renforcer sur un marché en croissance et à forte rentabilité. Le volume d'émission et le chiffre d'affaires d'Hungastro se sont élevés respectivement à € 35 millions et à € 2 millions au 30 juin 2005.

### C.2. DÉVELOPPEMENT ORGANIQUE

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005, Accor Services a lancé ses produits de titres de services alimentaires au Pérou.

## D. Stratégie dans les autres métiers d'Accor

### D.1. STRATÉGIE DANS LES CASINOS

#### D.1.1. Partenariat Accor et Colony Capital dans Accor Casinos

En 2001, Accor et le fonds d'investissement américain Colony Capital ont signé un accord visant à créer un groupe de casinos leader sur le marché européen. Cet accord s'est concrétisé par la prise de participation à 50 % de Colony Capital dans Accor Casinos, dont 6 % en 2001 et 44 % en 2002, Accor demeurant l'opérateur industriel de la société.

La transaction a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de € 450 millions et a dégagé une plus-value nette après impôt de € 68 millions.

Il est par ailleurs précisé que dans le cadre de cette transaction, Accor a consenti à Colony Capital un prêt de € 80 millions (cf. Note 19).

#### D.1.2. Partenariat Accor, Colony Capital et famille Barrière Desseigne

En décembre 2004, Accor, la famille Barrière Desseigne et Colony Capital ont créé la Société « Groupe Lucien Barrière SAS » qui regroupe les actifs casinotiers et hôteliers de la Société Hôtelière de la Chaîne Lucien Barrière (SHCLB), de la Société des Hôtels et Casino de Deauville (SHCD), de Accor Casinos et de leurs filiales respectives. Ce nouvel ensemble représente un chiffre d'affaires de l'ordre de € 1 milliard.

Il regroupe aujourd'hui 37 casinos parmi lesquels ceux de Deauville, d'Enghien, de La Baule, de Montreux, de Bordeaux, de Biarritz et de Nice, ainsi que 13 hôtels de luxe et une importante activité de restauration avec, entre autres, Le Fouquet's des Champs-Élysées à Paris.

À l'issue de cette opération, la Famille Barrière Desseigne détient 51 %, Accor 34 % et Colony Capital 15 % de la nouvelle entité « Groupe Lucien Barrière SAS ». Outre sa participation au capital, Colony, via le fonds européen Colyzeo, a souscrit € 100 millions d'obligations remboursables en actions émises par le nouveau Groupe.

Le Conseil de Surveillance est composé de 12 membres nommés pour 6 ans, dont 6 membres désignés par la famille Barrière Desseigne, 4 représentants d'Accor et 2 représentants de Colony Capital et Colyzeo. Il est précisé que toutes les décisions importantes relatives à la vie de la société devront être prises à l'unanimité.

Ce rapprochement a été réalisé par voie d'apports de titres et, pour partie, par cession par Accor et par Colony Capital d'actions SHCD et Accor Casinos. Lors de ce rapprochement, Accor a dégagé une plus value de € 77 millions liée à la dilution, figurant au 31 décembre 2004 en résultat de la gestion des autres actifs. À l'issue de cette opération, Accor détient 34 % de Groupe Lucien Barrière SAS et consolide ce nouvel ensemble en intégration proportionnelle à 30,19 %, après prise en compte de la dilution liée à l'émission des € 100 millions d'obligations remboursables en actions. Par ailleurs, compte tenu de la réalisation de cette opération le 17 décembre 2004, Accor a consolidé les comptes du nouvel ensemble Groupe Lucien Barrière SAS au 31 décembre 2004, sans impact sur le compte de résultat de la période.

L'impact sur le bilan de cette opération est une réduction de la dette nette au 31 décembre 2004 de € 133 millions, dont € 65 millions relatifs au remboursement partiel du prêt Colony (cf. Note 19).

Par ailleurs, dans le cadre de ces accords, Colony Capital dispose d'une option de vente auprès de Accor de sa participation de 15 % dans Groupe Lucien Barrière SAS. Parallèlement, Accor dispose d'une option d'achat de cette même participation. Colony Capital pourra notifier dans les 30 jours suivant la date de clôture de chacun des exercices de la société Groupe Lucien Barrière SAS clos les 31 octobre 2007, 2008 et 2009 leur intention de céder leurs titres, objet de la promesse. Au delà, de cette date, Accor pourra exercer son option d'achat.

Le prix de la participation de 15 % dans Groupe Lucien Barrière SAS sera déterminée par des experts indépendants sur la base de valorisation de marché. Cette option figure dans les engagements hors bilan au 30 juin 2005 pour un montant de € 140 millions (cf. Note 37).

## D.2. PRISE DE PARTICIPATION DE ACCOR DANS CLUB MÉDITERRANÉE À HAUTEUR DE 28,9 %

En juin 2004, Accor a pris une participation de 28,9 % dans le capital du Club Méditerranée, dont 21,2 % détenus par le Groupe Agnelli (Exor/Ifil) et 7,7 % appartenant à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

La transaction a été effectuée sur la base d'un prix d'acquisition de € 45 par action Club Méditerranée, soit € 252 millions. Il est assorti d'un complément de prix soumis à la réalisation de résultats futurs du Club Méditerranée représentant un maximum de € 41 millions s'agissant du Groupe Agnelli et 550 000 actions Accor s'agissant du Groupe CDC.

Accor a financé cette acquisition par l'émission en août 2004 d'obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORANE), pour un montant de € 279 millions, sur la base d'une obligation à € 40 pour une action Accor. Cette opération a été principalement souscrite par la CDC (€ 269 millions). Les ORANE ont été converties en actions suite à l'obtention le 22 octobre 2004 de l'autorisation des autorités de Bruxelles chargées du contrôle des concentrations.

La société Club Méditerranée est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2004 sur la base des comptes arrêtés au 31 octobre 2004, sans impact sur le résultat consolidé 2004 du Groupe ; sur la période 2005, la quote-part de résultat est désormais consolidée.

## E. Colony Capital investit € 1 milliard dans Accor

Pour renforcer ses fonds propres et accélérer son programme de développement, le Directoire et le Conseil de Surveillance ont autorisé en mars 2005 Colony Capital à investir € 1 milliard dans le Groupe Accor.

Cet investissement majeur de Colony Capital dans le Groupe Accor, autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 3 mai 2005, a pris la forme de deux instruments de € 500 millions chacun :

- une émission d'obligations remboursables en actions (ORA) d'une durée de trois ans, avec un intérêt annuel de 4,5 % ; les obligations ont été émises à € 3 900, ce qui représente, sur la base d'un ratio de remboursement d'une obligation remboursable pour 100 actions à € 39, une prime de 10 % par rapport à la moyenne des cours de l'action Accor dans le mois précédant le Conseil de Surveillance du 8 mars 2005. Dans les comptes consolidés et en conformité avec les principes comptables figurant à la Note 1.N, la part action de l'ORA figurant en capitaux propres a été fixée à € 433 millions (voir Note 24). Le solde figure en compte de dette.
- une émission d'obligations convertibles, d'une durée de cinq ans, avec un intérêt annuel de 3,25 %, émises à € 4 300, ce qui représente, sur la base d'un ratio de remboursement d'une obligation convertible pour 100 actions à € 43, une prime de 21 % sur les mêmes bases que la précédente. Colony Capital aura la possibilité, s'il le souhaite, de convertir les obligations en actions au bout de trois ans. Dans les comptes consolidés et en conformité avec les principes comptables figurant à la Note 1.N, la totalité de la valeur faciale de l'OCEANE (€ 500 millions) a été comptabilisée en dette.

Si l'ensemble des obligations était converti, Colony Capital détiendrait 10,6 % du capital de Accor.

Par ailleurs, il est à signaler qu'un certain nombre de clauses spécifiques ont été mises en place en accord avec Colony Capital, afin de pérenniser le partenariat. Colony Capital ne pourra convertir ses obligations avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ; il ne pourra, dans les six mois suivant la conversion totale des obligations, ni augmenter sa participation ni vendre ses titres à découvert.

## NOTE 3. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES OPÉRATIONNEL PAR MÉTIER ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales (1)	30 juin 2005	30 juin 2004 (2)	31 déc. 2004
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>833</b>	<b>826</b>	<b>543</b>	<b>85</b>	<b>188</b>	<b>18</b>	<b>2 493</b>	<b>2 414</b>	<b>4 956</b>
Haut et milieu de gamme	526	530	95	65	156	18	1 390	1 365	2 787
Économique	307	296	-	20	32	-	655	600	1 247
Économique États-Unis	-	-	448	-	-	-	448	449	922
<b>SERVICES</b>	<b>62</b>	<b>108</b>	<b>3</b>	<b>106</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>290</b>	<b>253</b>	<b>518</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>									
Agences de voyages	58	98	64	9	8	2	239	205	463
Casinos	143	-	-	-	9	-	152	106	221
Restauration	48	130	-	71	2	-	251	227	458
Services à bord des trains	60	67	-	-	-	1	128	124	261
Holdings et autres	48	30	-	8	-	4	90	83	187
<b>TOTAL 30 JUIN 2005</b>	<b>1 252</b>	<b>1 259</b>	<b>610</b>	<b>279</b>	<b>217</b>	<b>26</b>	<b>3 643</b>		
<b>TOTAL 30 JUIN 2004</b>	<b>1 162</b>	<b>1 190</b>	<b>597</b>	<b>224</b>	<b>213</b>	<b>26</b>		<b>3 412</b>	
<b>TOTAL 31 DÉC. 2004</b>	<b>2 399</b>	<b>2 464</b>	<b>1 234</b>	<b>469</b>	<b>444</b>	<b>54</b>			<b>7 064</b>

(1) Au 30 juin 2005, le chiffre d'affaires opérationnel des entités dont les revenus (redevances) ne sont pas spécifiques à une zone géographique, a été présenté sous la rubrique « Structures mondiales ».

(2) Dans le cadre de la cession des agences Frantour à Carlson, il a été jugé plus opportun de reclasser le chiffre d'affaires de ces agences en 2004 (précédemment inclus dans la ligne « Holdings et autres ») dans l'activité « Agences de voyages » pour avoir des données économiquement plus comparables.

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2005 s'établit à € 3 643 millions contre € 3 412 millions au 30 juin 2004, soit une augmentation de € 231 millions (+6,8 %).

Cette augmentation en données publiées se décompose de la façon suivante :

	En € millions	En %
• Activité (à périmètre et change constants)	170	+5,0 %
• Développement	148	+4,3 %
• Impact de change	(12)	-0,3 %
• Cession d'actifs	(75)	-2,2 %
<b>ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU PREMIER SEMESTRE 2005</b>	<b>231</b>	<b>+6,8 %</b>

### Évolution du chiffre d'affaires par métier :

	Publié	À périmètre et change constants	
		En € millions	%
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>+79</b>	<b>+81</b>	<b>+3,4 %</b>
Haut et milieu de gamme	+25	+34	+2,5 %
Économique	+55	+26	+4,3 %
Économique États-Unis	-1	+21	+4,8 %
<b>SERVICES</b>	<b>+37</b>	<b>+32</b>	<b>+12,6 %</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>+115</b>	<b>+57</b>	<b>+7,6 %</b>
Agences de voyages	+34	+18	+9,2 %
Casinos	+46	-	+0,3 %
Restauration	+24	+21	+9,1 %
Services à bord des trains	+4	+11	+8,6 %
Holdings et autres	+7	+7	+8,1 %
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>+231</b>	<b>+170</b>	<b>+5,0 %</b>

### Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique :

	Publié	À périmètre et change constants	
		En € millions	%
France	+90	+47	+4,1 %
Europe (hors France)	+69	+41	+3,5 %
Amérique du Nord	+13	+32	+5,4 %
Amérique Latine et Caraïbes	+55	+40	+17,7 %
Autres pays	+4	+10	+4,5 %
Structures mondiales	-	-	-0,8 %
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>+231</b>	<b>+170</b>	<b>+5,0 %</b>

## NOTE 4. CHARGES D'EXPLOITATION

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Coûts des marchandises vendues (1)	(676)	(326)	(355)
Coûts de personnel	(2 710)	(1 314)	(1 416)
Energie, entretien et maintenance	(346)	(168)	(180)
Taxes d'exploitation, assurances et charges de copropriété	(279)	(139)	(147)
Autres charges d'exploitation (2)	(1 228)	(625)	(641)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(5 239)</b>	<b>(2 572)</b>	<b>(2 739)</b>

(1) Le coût des marchandises vendues comprend l'achat de nourriture et boisson, les coûts de blanchisserie et de téléphone destinés à la vente. Ces charges sont principalement attribuables aux métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration.

(2) Les autres charges d'exploitation sont essentiellement composées des coûts de distribution, des coûts informatiques et des dépenses engagées pour toute la publicité et la promotion. Elles comprennent également différents honoraires.

## NOTE 5. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales (1)	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>229</b>	<b>241</b>	<b>173</b>	<b>14</b>	<b>47</b>	<b>(2)</b>	<b>702</b>	<b>675</b>	<b>1 459</b>
Haut et milieu de gamme	132	135	21	8	33	(2)	327	320	688
Économique	97	106	-	6	14	-	223	203	440
Économique États-Unis	-	-	152	-	-	-	152	152	331
<b>SERVICES</b>	<b>19</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>(6)</b>	<b>116</b>	<b>100</b>	<b>207</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>									
Agences de voyages	12	20	8	-	2	(2)	40	25	74
Casinos	17	-	-	-	3	-	20	17	38
Restauration	4	10	-	5	-	-	19	18	35
Services à bord des trains	3	5	-	-	-	1	9	2	13
Holdings et autres	1	6	-	-	-	(9)	(2)	3	(1)
<b>TOTAL 30 JUIN 2005</b>	<b>285</b>	<b>338</b>	<b>182</b>	<b>64</b>	<b>53</b>	<b>(18)</b>	<b>904</b>		
<b>TOTAL 30 JUIN 2004</b>	<b>261</b>	<b>324</b>	<b>174</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>(17)</b>		<b>840</b>	
<b>TOTAL 31 DÉC. 2004</b>	<b>579</b>	<b>664</b>	<b>386</b>	<b>101</b>	<b>107</b>	<b>(12)</b>			<b>1 825</b>

(1) Le Résultat Brut d'Exploitation des entités dont les coûts et les revenus (redevances) ne sont pas spécifiques à une zone géographique a été présenté sous la rubrique « Structures mondiales ».

Le Résultat Brut d'Exploitation consolidé au 30 juin 2005 s'établit à € 904 millions, contre € 840 millions au 30 juin 2004.

Cette augmentation s'analyse comme suit :

En € millions	
• Activité (à périmètre et change constants)	+ 66
• Développement	+ 22
• Impacts de change	- 7
• Cessions d'actifs	- 17
<b>ÉVOLUTION DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION AU PREMIER SEMESTRE 2005</b>	<b>+ 64</b>

### Évolution du Résultat Brut d'Exploitation par métier :

En € millions	Publié	À périmètre et change constants
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>+27</b>	<b>+35</b>
Haut et milieu de gamme	+7	+16
Économique	+20	+12
Économique États-Unis	0	+7
<b>SERVICES</b>	<b>+16</b>	<b>+15</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Agences de voyages	+15	+10
Casinos	+3	+1
Restauration	+1	+1
Services à bord des trains	+7	+7
Holdings et autres	-5	(3)
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>+64</b>	<b>+66</b>

**Évolution du Résultat Brut d'Exploitation par zone géographique :**

En € millions	Publié	À périmètre et change constants
France	+24	+22
Europe (hors France)	+14	+10
Amérique du Nord	+8	+14
Amérique Latine et Caraïbes	+17	+16
Autres pays	+2	+3
Structures mondiales	-1	+1
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>+64</b>	<b>+66</b>

## NOTE 6. LOYERS OPÉRATIONNELS

Les loyers sont respectivement de € 790 millions au 31 décembre 2004 et de € 406 millions au 30 juin 2005.

Conformément aux principes détaillés en Note 1.D.4, ces charges de loyers sont uniquement relatives à des contrats de location simple (operating lease), les autres locations étant capitalisées au bilan et figurant au passif pour un montant de € 412 millions (cf. Note 29).

Quel que soit le profil de décaissement des loyers opérationnels, la charge totale qui en résulte est linéarisée, de manière à constater une charge économiquement constante. La plupart de ces contrats ont été conclus pour des durées excédant la pratique commerciale française de neuf ans avec notamment l'objectif de protéger Accor contre l'absence de propriété commerciale reconnue dans certains pays.

Il est précisé qu'il n'existe aucune clause dans les contrats de location permettant au propriétaire d'exiger un paiement par anticipation des loyers (relatif à la dégradation de la notation de Accor – rating – ou pour d'autres causes) ; par ailleurs, il n'existe aucune clause de « défaillance croisée » (*cross default*) avec les financements consentis au Groupe Accor.

La charge semestrielle de € 406 millions correspond à 1 496 hôtels en location dont 59 % sont des contrats avec option d'achat et 41 % sont sans option d'achat (après prise en compte de l'opération Foncière des Murs intervenue au 1<sup>er</sup> semestre 2005, voir Note 2.A.2). Les options d'achat sont fixées dans le cadre des contrats de location soit sur la base d'un pourcentage prédéfini d'une valeur initiale de l'investissement du propriétaire, soit à la valeur de marché le jour de l'échéance de l'option. Ces options sont en général exerçables après 10 à 12 ans de contrat de location. Par ailleurs, certains contrats prévoient des possibilités d'acquisition des biens en fin de contrat sur la base de valeur d'expertise.

### A. Charges de loyers par métier

Les charges de loyers par métier s'analysent comme suit :

En € millions	2004	30 juin 2004	30 juin 2005
Haut et milieu de gamme	(404)	(201)	(207)
Économique	(169)	(83)	(92)
Économique États-Unis	(188)	(95)	(92)
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>(761)</b>	<b>(379)</b>	<b>(391)</b>
<b>AUTRES MÉTIERS</b>	<b>(29)</b>	<b>(13)</b>	<b>(15)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(790)</b>	<b>(392)</b>	<b>(406)</b>

## B. Charge de loyers par type de contrat

La charge de loyers par type de contrat s'analyse comme suit :

En € millions	Nombre d'hôtels	Loyers 2005 (6 mois)	Part fixe de la charge de loyers
Loyer fixe avec option	877	(180)	(360)
Loyer fixe sans option	312	(86)	(172)
Loyer fixe avec rémunération variable	79	(34)	(59)
Loyer variable avec minimum	67	(20)	(38)
Loyer variable avec minimum plafonné	5	(3)	(6)
Loyer variable sans minimum	156	(36)	-
Loyer hôtelier terrain	-	(6)	(12)
Loyers de bureau (métiers hôtellerie)		(16)	(20)
Commission de cautions internes versées sur loyers		(10)	-
<b>TOTAL LOYERS OPÉRATIONNELS HÔTELS</b>	<b>1 496</b>	<b>(391)</b>	<b>(667)</b>
Autres métiers		(25)	(50)
Commission de cautions internes reçues sur loyers		10	
<b>TOTAL LOYERS OPÉRATIONNELS</b>	<b>1 496</b>	<b>(406)</b>	<b>(717)</b>

## C. Détail des engagements minimaux de loyers sur une base de trésorerie décaissée

Les engagements minimum de loyers ne représentent que les engagements de loyers à long terme de l'hôtellerie. Dans les autres métiers, ces engagements sont en règle générale de courte durée (inférieure à 3 ans) et ne figurent pas à ce titre dans le tableau ci-dessous.

L'échéancier détaillant les engagements minimum de loyers (1), non actualisés et indexés aux derniers taux connus, à partir de janvier 2006 est le suivant :

Années	En € millions	Années	En € millions
2006	(677)	2016	(533)
2007	(669)	2017	(512)
2008	(660)	2018	(467)
2009	(655)	2019	(433)
2010	(647)	2020	(349)
2011	(635)	2021	(277)
2012	(617)	2022	(238)
2013	(599)	2023	(167)
2014	(581)	2024	(130)
2015	(562)	> 2025	(474)
		<b>TOTAL</b>	<b>(9 882)</b>

(1) Les loyers futurs sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période.

Par nature, le Groupe n'est pas amené à sous-louer les hôtels loués. Les seuls cas identifiés concernent les boutiques d'hôtels dont le montant des loyers reçus est jugé comme non significatif.

## NOTE 7. DÉTAIL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Amortissements	(417)	(206)	(206)
Provisions	(6)	(6)	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(423)</b>	<b>(212)</b>	<b>(208)</b>

## NOTE 8. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR MÉTIER ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales (1)	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>99</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>(10)</b>	<b>142</b>	<b>122</b>	<b>348</b>
Haut et milieu de gamme	47	(5)	(2)	1	4	(10)	35	31	106
Économique	52	28	-	1	6	-	87	77	184
Économique États-Unis	-	-	20	-	-	-	20	14	58
<b>SERVICES</b>	<b>17</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>(1)</b>	<b>(7)</b>	<b>102</b>	<b>84</b>	<b>177</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>									
Agences de voyages	8	13	4	(1)	2	(2)	24	11	33
Casinos	7	-	-	-	2	-	9	11	26
Restauration	1	7	-	3	-	-	11	10	19
Services à bord des trains	1	4	-	-	-	-	5	(2)	7
Holdings et autres	-	-	(1)	-	-	(2)	(3)	-	2
<b>TOTAL 30 JUIN 2005</b>	<b>133</b>	<b>99</b>	<b>21</b>	<b>45</b>	<b>13</b>	<b>(21)</b>	<b>290</b>		
<b>TOTAL 30 JUIN 2004</b>	<b>112</b>	<b>93</b>	<b>8</b>	<b>33</b>	<b>12</b>	<b>(22)</b>		<b>236</b>	
<b>TOTAL 31 DÉC. 2004</b>	<b>278</b>	<b>203</b>	<b>52</b>	<b>69</b>	<b>29</b>	<b>(19)</b>			<b>612</b>

(1) le résultat d'exploitation des entités dont les coûts et les revenus (redevances) ne sont pas spécifiques à une zone géographique a été présenté sous la rubrique « Structures mondiales ».

Le résultat d'exploitation consolidé au 30 juin 2005 s'établit à € 290 millions contre € 236 millions au 30 juin 2004. Cette évolution s'analyse comme suit :

En € millions	
• Activité (à périmètre et change constants)	+ 66
• Développement	- 6
• Impact de change	-
• Cession d'actifs	- 6
<b>ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2005</b>	<b>+ 54</b>

**Évolution du résultat d'exploitation par métier :**

En € millions	Publié	À périmètre et change constants
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>+20</b>	<b>+33</b>
Haut et milieu de gamme	+4	+15
Économique	+10	+12
Économique États-Unis	+6	+6
<b>SERVICES</b>	<b>+18</b>	<b>+16</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>+16</b>	<b>+17</b>
Agences de voyages	+13	+9
Casinos	-2	0
Restauration	+1	0
Services à bord des trains	+7	+7
Holdings et autres	-3	+1
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>+54</b>	<b>+66</b>

**Évolution du résultat d'exploitation par zone géographique :**

En € millions	Publié	À périmètre et change constants
France	+21	+25
Europe (hors France)	+6	+12
Amérique du Nord	+13	+13
Amérique Latine et Caraïbes	+12	+14
Autres pays	+1	+3
Structures mondiales	+1	-1
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>+54</b>	<b>+66</b>

## NOTE 9. RÉSULTAT FINANCIER

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Intérêts financiers	(123)	(60)	(66)
Autres revenus et charges financières	22	15	8
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(101)</b>	<b>(45)</b>	<b>(58)</b>

Détail des intérêts financiers décaissés et non décaissés :

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Intérêts financiers décaissés	(92)	(45)	(55)
Intérêts financiers non décaissés (1)	(31)	(15)	(11)
<b>TOTAL DES INTÉRÊTS FINANCIERS</b>	<b>(123)</b>	<b>(60)</b>	<b>(66)</b>

(1) Il s'agit principalement des intérêts «non cash» des OCEANE émis par le Groupe constatés en compte de résultat dans le cadre des normes IAS/IFRS (voir Note 1.N).

Le détail des «Autres revenus et charges financières» se décompose comme suit :

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Dividendes perçus des sociétés non consolidées	5	2	3
Gains et pertes de change (hors instruments financiers évalués à la juste valeur)	13	12	3
Autres (dotations) / reprises de provisions financières	4	1	2
<b>TOTAL «AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIÈRES»</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>8</b>

## NOTE 10. QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE NET D'IMPÔT

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Quote-part avant impôt	8	0	1
Impôt	(6)	(3)	(3)
<b>QUOTE-PART APRÈS D'IMPÔT</b>	<b>2</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>

Les principales contributions s'analysent comme suit :

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Orbis (Hôtellerie Pologne)	7	3	2
Hôtels ABC (hôtels Demeure / Libertel)	(5)	(2)	0
Société des Hôtels et Casino de Deauville	(Note 2.D.1)	3	0
Fonds d'investissement Tunisie et Maroc (STI et RISMA)	(2)	(2)	1
Dorint (Hôtellerie Allemagne)	(Note 2.B.1)	(1)	0
Hôtellerie Asie / Australie	2	1	1
Club Méditerranée	(Note 2.D.2)	-	-
Autres	(2)	(3)	(2)
<b>QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET D'IMPÔT</b>	<b>2</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>

## NOTE 11. CHARGES DE RESTRUCTURATION

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Provisions pour restructuration	10	12	-
Coûts de restructuration	(32)	(17)	(8)
<b>TOTAL</b>	<b>(22)</b>	<b>(5)</b>	<b>(8)</b>

## NOTE 12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

En € millions	Déc. 2004	Juin 2004	Juin 2005
Écarts d'acquisition	(38)	(15)	(7)
Immobilisations incorporelles	-	-	(1)
Immobilisations corporelles	14	(9)	(82)
<b>DÉPRÉCIATION D'ACTIFS</b>	<b>(52)</b>	<b>(24)</b>	<b>(90)</b>

Les principaux actifs ou unités génératrices de trésorerie (UGT) ayant généré la comptabilisation ou la reprise d'une provision pour dépréciation au cours du premier semestre 2005 sont les suivants :

### A. Dépréciation sur écarts d'acquisition

En € millions	Déc. 2004	Juin 2004	Juin 2005
<b>HÔTELLERIE</b>			
Haut et milieu de gamme	(30)	(14)	(6)
Économique	(3)	-	(1)
Économique États-Unis	-	-	-
<b>SERVICES</b>	-	-	-
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>			
Agences de voyages	(3)	-	-
Casinos	-	-	-
Restauration	-	-	-
Services à bord des trains	(2)	(1)	-
Holdings et autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(38)</b>	<b>(15)</b>	<b>(7)</b>

### B. Dépréciation sur actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les dépréciations sur actifs incorporels sont uniquement liées à l'activité casinos pour € 1 million.

### C. Dépréciation sur actifs corporels

En € millions	Déc. 2004	Juin 2004	Juin 2005
<b>HÔTELLERIE</b>			
Haut et milieu de gamme	(6)	(6)	(74)
Économique	(1)	(1)	(6)
Économique États-Unis	(7)	(2)	-
<b>SERVICES</b>	-	-	-
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>			
Agences de voyage	-	-	-
Casinos	-	-	(2)
Restauration	-	-	-
Service à bord des trains	-	-	-
Holdings et autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(14)</b>	<b>(9)</b>	<b>(82)</b>

Les € 82 millions de dépréciation d'actifs corporels sont liés à des dépréciations sur des actifs non prioritaires pour le Groupe.

## NOTE 13. RÉSULTAT DE LA GESTION DU PATRIMOINE HÔTELIER

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Plus ou moins-value de cession	17	12	98
Provisions sur actifs hôteliers	(25)	(3)	(15)
<b>TOTAL</b>	<b>(8)</b>	<b>9</b>	<b>83</b>

**Au 31 décembre 2004**, le résultat de cession du patrimoine hôtelier comprend :

- Des plus-values principalement sur la cession d'hôtels au Portugal pour € 13 millions, aux Pays-Bas pour € 2 millions et au Royaume-Uni pour € 3 millions.

**Au 30 juin 2004**, le résultat de cession du patrimoine hôtelier comprend :

- Des plus-values sur la cession d'hôtels au Portugal pour € 13 millions.

**Au 30 juin 2005**, le résultat de cession du patrimoine hôtelier comprend notamment :

- Une plus-value de € 109 millions dégagée dans le cadre de la cession de contrats de 128 hôtels en France (voir note 2.A.2) ;
- Le résultat sur la cession d'actifs non prioritaires en Europe et aux États-Unis pour € 11 millions.

## NOTE 14. RÉSULTAT DE LA GESTION DES AUTRES ACTIFS

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Plus ou moins-value de cession	83	(1)	30
Provisions	(70)	(12)	(4)
Gains/ (pertes) non récurrents	(36)	(17)	(3)
<b>Total</b>	<b>(23)</b>	<b>(30)</b>	<b>23</b>

**Au 31 décembre 2004**, le poste de plus ou moins-value de cession intègre le résultat de € 77 millions relatif à la plus-value de dilution dégagée par Accor, lors du regroupement des actifs casinotiers et hôteliers de la Société Hôtelière de la Chaîne Lucien Barrière (SHCLB), de la Société des Hôtels et Casino de Deauville (SHCD), de Accor Casinos et de leurs filiales respectives (cf . Note 2.D.1).

Le poste « Provisions » comprend essentiellement une dotation pour provision des titres Compass de € 58 millions (voir Note 21).

Le poste « Gains et pertes non récurrents » comprend notamment des coûts liés à un litige juridique dans l'hôtellerie en France pour € 7 millions.

**Au 30 juin 2004**, le poste « Provisions » comprend une dotation pour provision des titres Compass pour € 12 millions.

Le poste « Gains et pertes non récurrents » comprend essentiellement des coûts liés à un litige dans l'hôtellerie en France pour € 7 millions.

**Au 30 juin 2005**, le poste de plus ou moins-value de cession intègre principalement la plus-value dégagée lors de la cession de Financière Courtepaille pour € 25 millions.

Le poste « Provisions » comprend essentiellement une dotation pour provision de € 7 millions sur des créances jugées irrécouvrables.

## NOTE 15. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### NOTE 15.1. CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Charge d'impôts exigible	(144)	(63)	(82)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	-	-	-
<b>Sous-total impôts exigibles</b>	<b>(144)</b>	<b>(63)</b>	<b>(82)</b>
Impôts différés afférents à la naissance ou au reversement de différences temporelles	(19)	(1)	15
Impôts différés liés à des changements de taux ou à l'assujettissement à de nouveaux taux	11	-	(2)
<b>Sous-total impôts différés</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL IMPÔTS HORS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>(152)</b>	<b>(64)</b>	<b>(69)</b>
Impôts des sociétés mises en équivalence	(6)	(3)	(3)
Impôts afférents aux activités abandonnées		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(158)</b>	<b>(67)</b>	<b>(72)</b>
Résultat avant impôt	408	138	238
Charge d'impôt du Groupe	(152)	(64)	(69)
<b>TAUX FACIAL D'IMPÔT DU GROUPE RAPPORTÉ AU RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>37,3 %</b>	<b>46,4 %</b>	<b>29,0 %</b>

Au juin 2005, figure dans le résultat avant impôt un montant de € 109 millions lié à la transaction avec Foncière des Murs. Cette plus-value bénéficie d'un régime réduit d'impôt dans le cadre des apports à des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC). Retraité de ces montants le taux d'impôt du Groupe s'établirait à 32,5 %.

**NOTE 15.2. TAUX EFFECTIF D'IMPÔT**

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Résultat courant avant impôt	513	188	230
Charges de restructuration	(22)	(5)	(8)
Dépréciation d'actifs	(52)	(24)	(90)
Résultat sur gestion du patrimoine hôtelier	(8)	9	83
Plus ou moins-value de cessions sur autres actifs	(23)	(30)	23
Résultat des activités non conservées	-	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>408</b>	<b>138</b>	<b>238</b>
Dépréciation d'actifs non déductible fiscalement	39	25	18
Plus ou moins-values internes fiscalisées	(5)	(1)	(2)
Impôts sur quote-parts de mises en équivalence	6	4	3
Autres	6	6	2
<b>TOTAL DES DIFFÉRENCES PERMANENTES (CHARGES NON DÉDUCTIBLES)</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>21</b>
<b>RÉSULTAT NON TAXÉ OU TAXÉ À TAUX RÉDUIT</b>	<b>(65)</b>	<b>(51)</b>	<b>(199)</b>
<b>RÉSULTAT TAXABLE AU TAUX COURANT</b>	<b>389</b>	<b>121</b>	<b>60</b>
Taux courant d'impôt en France	35,43 %	35,43 %	34,93 %
<b>IMPÔT (THÉORIQUE) AU TAUX COURANT FRANÇAIS</b>	<b>(138)</b>	<b>(43)</b>	<b>(21)</b>
Effets sur l'impôt théorique :			
. du différentiel de taux courant des pays étrangers	15	5	10
. des pertes fiscales de l'exercice non utilisées	(31)	(18)	(29)
. de l'utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	6	8	6
. impacts changement taux d'impôts différés	11	3	(2)
. des quotes-parts de mises en équivalence	6	3	3
. autres	(11)	(12)	(3)
<b>TOTAL</b>	<b>(4)</b>	<b>(11)</b>	<b>(15)</b>
<b>IMPÔT AU TAUX COURANT</b>	<b>(142)</b>	<b>(54)</b>	<b>(36)</b>
<b>IMPÔT AU TAUX RÉDUIT</b>	<b>(10)</b>	<b>(10)</b>	<b>(33)</b>
<b>CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE</b>	<b>(152)</b>	<b>(64)</b>	<b>(69)</b>
Résultat avant impôt	408	138	238
Charge d'impôt du Groupe	(152)	(64)	(69)
<b>TAUX FACIAL D'IMPÔT DU GROUPE RAPPORTÉ AU RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>37,3 %</b>	<b>46,4 %</b>	<b>29,0 %</b>

**NOTE 15.3. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON COMPTABILISÉS**

Au 30 juin 2005, le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève à € 97 millions. Pour mémoire, le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élevait à € 173 millions au 30 juin 2004 et à € 129 millions au 31 décembre 2004.

## NOTE 16. ÉCARTS D'ACQUISITION

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Valeurs brutes	2 199	2 276	2 447
Amortissements cumulés et dépréciations	(550)	(609)	(635)
<b>TOTAL EN VALEUR NETTE</b>	<b>1 649</b>	<b>1 667</b>	<b>1 812</b>

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Motel 6	237	211	250
Agences de voyages	208	245	249
Hôtellerie haut et milieu de gamme France	224	214	215
Hôtellerie Australie / Pacifique	186	188	192
Red Roof Inns	163	145	164
Casinos (Accor Casinos, SHCD et Groupe Lucien Barrière SAS)	100	141	152
Hôtellerie économique (hors Motel 6 et Red Roof Inns)	86	94	99
Go Voyages	43	46	51
Hôtellerie Asie	51	43	48
Accor Services Mexique	32	30	34
Accor Services Roumanie	8	8	34
Hôtellerie Italie (Sifalberghi)	33	33	33
Accor Services Royaume-Uni	22	24	24
Hôtellerie Pays-Bas	19	19	21
Hôtellerie Égypte (Gezira)	19	19	20
Hôtellerie Hongrie (Pannonia)	23	17	17
Accor Services Suède (Rikskuponger)	14	14	14
Hôtellerie Pologne	10	12	12
Accor Services Argentine (Servicios Ticket)	10	10	11
Lenôtre	11	11	11
Accor Services Venezuela (Seremca)	8	8	8
Hôtellerie Suisse	-	-	7
Autres (inférieurs à € 6 millions)	142	135	146
<b>TOTAL EN VALEUR NETTE</b>	<b>1 649</b>	<b>1 667</b>	<b>1 812</b>

La variation des écarts d'acquisition nets sur la période considérée s'analyse comme suit :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 580</b>	<b>1 580</b>	<b>1 667</b>
<b>AUGMENTATION DE LA VALEUR BRUTE ET IMPACT DES ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>62</b>	<b>110</b>	<b>39</b>
. Accor Services Roumanie	2	2	13
. Groupe Lucien Barrière SAS	-	-	11
. Hôtellerie Suisse	-	-	7
. Autres pays Accor Services	14	14	2
. Go Voyages	-	4	1
. Carlson Wagonlit Travel (Maritz et Protravel)	22	66	-
. Accor Services Royaume-Uni	22	24	-
. Autres	2	-	5
<b>CESSIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(9)</b>	<b>(25)</b>	<b>(3)</b>
<b>DIFFÉRENCE DE CONVERSION</b>	<b>10</b>	<b>(41)</b>	<b>84</b>
<b>RECLASSEMENTS ET AUTRES VARIATIONS</b>	<b>7</b>	<b>45</b>	<b>28</b>
<b>VALEUR NETTE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>1 649</b>	<b>1 667</b>	<b>1 812</b>

## NOTE 17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>VALEURS BRUTES</b>			
Marque Motel 6 (1)	161	147	165
Marque Red Roof Inns (1)	99	88	99
Autres marques et réseaux	21	23	21
Licences, logiciels	188	210	231
Autres immobilisations incorporelles	161	124	152
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>630</b>	<b>592</b>	<b>668</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS</b>			
Licences, logiciels	(109)	(110)	(130)
Autres immobilisations incorporelles	(81)	(82)	(102)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULÉS (2)</b>	<b>(190)</b>	<b>(192)</b>	<b>(232)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>440</b>	<b>400</b>	<b>436</b>

(1) Au premier semestre 2005, les variations des marques Motel 6 et Red Roof Inns s'expliquent par l'évolution des taux de clôture dollar US contre euro (31 décembre 2004 : 1,3621 – 30 juin 2005 : 1,2092).

(2) Les actifs incorporels destinés à être cédés font l'objet de provisions pour risques lorsque leur valeur de marché estimée est inférieure à leur valeur comptable.

### Tableau de variation des immobilisations incorporelles

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>VALEURS NETTES AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>428</b>	<b>428</b>	<b>400</b>
Acquisitions de la période	7	4	3
Immobilisations générées en interne	10	15	9
Entrées de périmètre	1	5	-
Dotations aux amortissements	(19)	(32)	(19)
Cessions de la période	(4)	(6)	(1)
Différence de conversion	12	(22)	42
Reclassements	5	8	2
<b>VALEURS NETTES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>440</b>	<b>400</b>	<b>436</b>

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont les suivantes :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Marque Motel 6	161	147	165
Marque Red Roof Inns	99	88	99
Autres marques	21	23	21
<b>VALEUR COMPTABLE À FIN DE PÉRIODE</b>	<b>281</b>	<b>258</b>	<b>285</b>

Le Groupe ayant jugé qu'il n'existait pas de limites prévisibles à la période au cours de laquelle il s'attend à pouvoir utiliser ses marques, celles-ci ont été considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Au 30 juin 2005, il n'existe aucun engagement contractuel pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

## NOTE 18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### NOTE 18.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En € millions	Brut		
	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Terrains	564	522	556
Constructions	2 662	2 644	2 657
Agencements	1 788	1 777	2 050
Matériels et mobiliers	1 564	1 525	1 621
Immobilisations en cours	182	178	217
Actif non courant disponible à la vente	1	1	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEUR BRUTE)</b>	<b>6 761</b>	<b>6 647</b>	<b>7 101</b>

En € millions	Amortissements et provisions		
	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Constructions	(812)	(929)	(915)
Agencements	(969)	(949)	(1 100)
Matériels et mobiliers	(999)	(982)	(1 075)
Immobilisations en cours	(4)	(6)	(14)
Dépréciation terrain	(8)	(7)	(7)
Dépréciation construction	(64)	(56)	(115)
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS)</b>	<b>(2 856)</b>	<b>(2 929)</b>	<b>(3 226)</b>

En € millions	Net		
	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Terrains	556	515	549
Constructions	1 786	1 659	1 627
Agencements	819	828	950
Matériels et mobiliers	566	543	546
Immobilisations en cours	178	172	203
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEUR NETTE)</b>	<b>3 905</b>	<b>3 717</b>	<b>3 875</b>

La variation des immobilisations nettes sur la période considérée s'analyse comme suit :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>VALEURS NETTES AU 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 914</b>	<b>3 914</b>	<b>3 717</b>
Entrées de périmètre	20	19	26
Investissements de la période	197	463	233
Cessions	(82)	(205)	(75)
Dotations aux amortissements	(179)	(383)	(190)
Pertes de valeur comptabilisées en charges	(10)	(5)	(81)
Reprises de pertes de valeur comptabilisées en charges	-	-	-
Différence de conversion	55	(72)	165
Reclassements	(10)	(14)	80
<b>VALEURS NETTES À FIN DE PÉRIODE</b>	<b>3 905</b>	<b>3 717</b>	<b>3 875</b>

Au 30 juin 2005, le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élève à € 26 millions. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération signée avec Foncière des Murs (voir note 2.A.2), Accor s'est engagé à réaliser des travaux pour € 63 millions sur la période 2005-2007 et Foncière des Murs s'est engagée à financer € 97 millions, soit un programme total de € 160 millions.

Au cours du premier semestre 2005, le montant des frais financiers incorporés dans le coût des immobilisations corporelles s'est élevé à € 3 millions. Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunts pouvant être incorporés dans le coût des actifs s'élève à 4,93 % (taux moyen de la dette Groupe au 31 décembre 2004).

## NOTE 18.2. IMMOBILISATIONS EN CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Au 30 juin 2005, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à € 342 millions en valeurs nettes, contre € 303 millions au 31 décembre 2004, et se répartissent comme suit :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Terrains	59	60	68
Constructions, agencements, matériels et mobiliers	519	509	560
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>578</b>	<b>569</b>	<b>628</b>
Amortissements et provisions	(255)	(266)	(286)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>323</b>	<b>303</b>	<b>342</b>

L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante au 30 juin 2005 :

En € millions	Dettes	
	2005 Non actualisée	2005 Actualisée
2005	412	392
2006	379	361
2007	333	317
2008	292	278
2009	263	250
2010	242	230
2011	206	196
2012	206	196
2013	162	155
2014	137	130
2015	126	120
2016	119	113
2017	107	102
2018	98	93
2019	89	85
> 2020	80	76

## NOTE 19. PRÊTS LONG TERME

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Valeurs brutes	448	367	372
Provisions	(23)	(38)	(46)
<b>TOTAL EN VALEUR NETTE</b>	<b>425</b>	<b>329</b>	<b>326</b>

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Hôtellerie Asie Pacifique (1)	73	72	77
Hôtellerie Allemagne (2)	35	35	35
Colony Capital (3)	93	27	33
Hôtellerie Royaume-Uni	28	27	28
Hôtellerie Pays-Bas	28	28	28
Hôtellerie États-Unis / Canada	28	22	26
Front de Seine Participations (Novotel Paris Tour Eiffel)	23	23	24
Société ABC (hôtels Demeure / Libertel) (4)	52	23	16
Orbis (5)	14	14	14
Financière Courtepaille (6)	9	9	-
Autres	42	49	45
<b>TOTAL</b>	<b>425</b>	<b>329</b>	<b>326</b>

- (1) Le montant des prêts, consentis pour l'hôtellerie Asie Pacifique, inclut des prêts accordés à Tahl (Foncière Australienne) s'élevant à € 57 millions au 30 juin et 31 décembre 2004 et € 62 millions au 30 juin 2005.
- (2) Dans le cadre de la prise de participation dans Dorint AG, le Groupe a été amené à prêter à Mr Ebertz € 35 millions remboursables au plus tard au 31 décembre 2010. Voir note 2.B.1.
- (3) Lors de la cession de 50 % d'Accor Casinos, Accor a consenti un prêt de € 80 millions à Colony Capital. Les intérêts sur ce prêt ont été capitalisés et seront payés à échéance du prêt (cf. Note 2.D.1). En 2004, Colony Capital a remboursé une partie de ce prêt (€ 65 millions) dans le cadre de l'opération de rapprochement entre Accor Casinos et Groupe Lucien Barrière SAS (cf. Note 2.D.1).
- (4) En partenariat avec deux fonds d'investissements américains, Accor a acquis en décembre 1999 le pôle hôtelier de la CGIS, filiale de Vivendi. Le parc hôtelier ainsi repris comprenait 41 hôtels Libertel et 8 hôtels Sofitel Demeure (soit un total de 3 240 chambres). Au 30 juin 2005, tous les hôtels ont été cédés à l'exception de 2 Sofitels à Paris.  
Détenu à 30 % par le Groupe, le véhicule d'acquisition de ces hôtels (ABC hôtels) a concomitamment conclu en 1999 des contrats de management avec Accor. Dans ce cadre, Accor a accordé des prêts pour € 64 millions. En 2004, une partie des prêts a été remboursée dans le cadre de différentes cessions d'actifs intervenues au cours de la période (€ 21 millions).  
Par ailleurs, dans le cadre d'un accord de rendement minimum sur les actifs, le prêt a fait l'objet d'une provision pour risque de € 19 millions au cours de 2004, comptabilisée dans le résultat de la gestion du patrimoine hôtelier (cf. Note 12). Au 30 juin 2005, une provision complémentaire de € 4 millions a été constatée.
- (5) Dans le cadre de l'opération de cession de 3 Novotel et 8 Ibis, pour un montant de € 64 millions, le Groupe a accordé un crédit vendeur de € 14 millions remboursable au plus tard en 2008.
- (6) Dans le cadre de la cession de sa participation dans Financière Courtepaille, le prêt de € 9 millions a été intégralement remboursé (voir Note 13).

## NOTE 20. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

En € millions		1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Club Méditerranée (1)	(Note 2.D.2)	-	309	310
Orbis (Hôtellerie Pologne) (2)		117	132	135
Filiales Accor Asie Pacifique		38	39	43
Dorint (Hôtellerie Allemagne) (3)	(Note 2.B.1)	38	25	23
Fonds d'investissement Maroc (RISMA) (4)		17	16	17
Fonds d'investissement Égypte		11	10	12
Sofitel Paris Le Faubourg		10	10	9
Fonds d'investissement Tunisie (STI) (5)		9	9	8
Société Hôtelière Paris Les Halles (SHPH) (6)		7	7	8
Sofitel Londres St James (Hôtellerie UK)		3	3	3
Société des Hôtels et Casino de Deauville (7)		66	-	-
Hôtels ABC (hôtels Demeure / Libertel) (8)		-	(5)	(3)
Front de Seine Participation (9)		-	-	(1)
Autres		36	43	31
<b>TOTAL</b>		<b>352</b>	<b>598</b>	<b>595</b>

(1) Les comptes de Club Méditerranée sont les suivants :

Club Méditerranée		1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions				
Chiffre d'affaires		N/A	N/A	750
Résultat net (*)		N/A	N/A	3
Trésorerie / (Dettes) nette		N/A	(390)	(378)
Montant des capitaux propres (*)		N/A	744	746
Capitalisation boursière		N/A	673	755
Total de bilan		N/A	1 482	1 468
Fraction de capital détenu		0,00 %	28,93 %	28,93 %

(\*) Montants après retraitements liés à la première intégration de Club Méditerranée dans les comptes du Groupe Accor (voir Note 2.D.2). Le montant des capitaux publiés par le groupe Club Méditerranée est de € 449 millions au 30 juin 2005 : la différence entre ce montant et le montant figurant dans le tableau ci-dessus s'explique principalement par la réappréciation d'actifs corporels et par l'évaluation de la marque.

(2) Les comptes de Orbis sont les suivants :

Orbis (Hôtellerie Pologne)		1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions				
Chiffre d'affaires		94	211	114
Résultat net		7	12	4
Trésorerie / (Dettes) nette		(61)	(54)	(51)
Montant des capitaux propres		236	259	389
Capitalisation boursière		271	280	260
Total de bilan		466	445	546
Fraction de capital détenu		35,58 %	35,58 %	35,58 %

(Les comptes au 30 juin 2005 sont publiés en normes IFRS).

(3) Les principaux indicateurs financiers de Dorint AG depuis la première consolidation sont les suivants :

Dorint	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions			
Chiffre d'affaires	244	487	261
Résultat net	(3)	(17)	(19)
Trésorerie / (Dettes) nette	(53)	(35)	(49)
Montant des capitaux propres (*)	(72)	(72)	(82)
Capitalisation boursière	N/A	N/A	N/A
Total de bilan	114	169	194
Fraction de capital détenu	40,19 %	26,01 %	30,79 %

(\*) Montants après retraitements liés à la première intégration de Dorint dans les comptes du Groupe Accor aux standards IFRS (voir Note 2.B.1).

(4) Les comptes du fonds d'investissement hôtelier au Maroc (Risma) se détaillent comme suit :

Risma (Fonds d'investissement Maroc)	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions			
Chiffre d'affaires	21	44	28
Résultat net	(2)	(2)	1
Trésorerie / (Dettes) nette	(51)	(55)	(58)
Montant des capitaux propres	40	37	38
Capitalisation boursière	N/A	N/A	N/A
Total de bilan	110	111	121
Fraction de capital détenu	45,29 %	45,29 %	45,29 %

(5) Les comptes du fonds d'investissement hôtelier en Tunisie (Tanit) se détaillent comme suit :

Société Tunisienne d'Investissement	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions			
Chiffre d'affaires	7	17	8
Résultat net	(2)	(2)	(1)
Trésorerie / (Dettes) nette	(4)	9	5
Montant des capitaux propres	25	25	21
Capitalisation boursière	N/A	N/A	N/A
Total de bilan	32	30	29
Fraction de capital détenu	37,50 %	37,50 %	37,50 %

(6) Les comptes de la Société Hôtelière Paris les Halles se décomposent comme suit :

Société Hôtelière Paris Les Halles	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions			
Chiffre d'affaires	27	57	27
Résultat net	(1)	1	2
Trésorerie / (Dettes) nette	(104)	(95)	(100)
Montant des capitaux propres	14	14	14
Capitalisation boursière	N/A	N/A	N/A
Total de bilan	133	129	134
Fraction de capital détenu	31,19 %	31,19 %	31,19 %

(7) Les comptes de la Société des Hôtels et Casino de Deauville se détaillent comme suit :

Société des Hôtels et Casino de Deauville	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions			
Chiffre d'affaires	95	216	N/A
Résultat net	1	6	N/A
Trésorerie / (Dettes) nette	(55)	(48)	N/A
Montant des capitaux propres	114	118	N/A
Capitalisation boursière	N/A	N/A	N/A
Total de bilan	114	118	N/A
Fraction de capital détenu	N/A	N/A	N/A

(\*) Dans le cadre de l'opération de rapprochement entre Accor Casinos et Groupe Lucien Barrière SAS (cf. Note 2.D.1), la Société des Hôtels et Casino de Deauville a été mise en équivalence dans le compte de résultats en 2004 et intégrée proportionnellement à 30,19 % au bilan au 31 décembre 2004. Elle figure désormais dans Groupe Lucien Barrière SAS intégré proportionnellement.

(8) Les comptes de la société ABC détenant les hôtels Demeure (Sofitel) et Libertel détenus en partenariat entre Accor, Blackstone et Colony sont les suivants :

Hôtel ABC (hôtel Demeure / Libertel) (*)	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions			
Chiffre d'affaires	37	24	8
Résultat net	(7)	2	(4)
Trésorerie / (Dettes) nette	(267)	(102)	(80)
Montant des capitaux propres	(1)	(19)	(11)
Capitalisation boursière	N/A	N/A	N/A
Total de bilan	287	329	79
Fraction de capital détenu	30,00 %	30,00 %	30,00 %

(\*) Les hôtels Libertel ont été cédés au cours de l'exercice 2004.

(9) Les principaux indicateurs financiers de la société Front de Seine Participation, détenant le Novotel Tour Eiffel, sont les suivants :

Front de Seine Participation (Novotel Tour Eiffel)	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
En € millions			
Chiffre d'affaires	16	35	19
Résultat net	(4)	(5)	(1)
Trésorerie / (Dettes) nette	(120)	(113)	(108)
Montant des capitaux propres	(1)	(1)	(2)
Capitalisation boursière	N/A	N/A	N/A
Total de bilan	128	127	122
Fraction de capital détenu	40,00 %	40,00 %	40,00 %

## NOTE 21. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Titres de participation	307	315	319
Dépôts et cautionnements	114	109	139
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>421</b>	<b>424</b>	<b>458</b>
Provisions pour dépréciation	(87)	(131)	(131)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>334</b>	<b>293</b>	<b>327</b>

Les principaux titres et dépôts non consolidés sont les suivants :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Compass Group (1)	204	107	108
Autres participations et dépôts	130	186	219
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>334</b>	<b>293</b>	<b>327</b>

(1) Accor détient 30 706 882 titres Compass pour une valeur brute de € 204 millions. Sur la base du cours de bourse au 30 juin 2005, une provision cumulée pour dépréciation de € 96 millions figure au bilan, ramenant la valeur nette des titres Compass à € 108 millions.

## NOTE 22. COMPTES DE TIERS ACTIFS ET PASSIFS

### NOTE 22.1. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Clients - Valeur Brute	1 352	1 343	1 472
Provisions clients	(72)	(70)	(73)
<b>CLIENTS - VALEUR NETTE</b>	<b>1 280</b>	<b>1 272</b>	<b>1 399</b>

### NOTE 22.2. AUTRES TIERS ACTIFS ET PASSIFS

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>VALEURS BRUTES DES AUTRES TIERS ACTIFS (1)</b>	<b>700</b>	<b>641</b>	<b>731</b>
Provisions	(13)	(13)	(22)
<b>VALEURS NETTES DES AUTRES TIERS ACTIFS</b>	<b>687</b>	<b>628</b>	<b>709</b>
<b>VALEURS DES AUTRES TIERS PASSIFS (2)</b>	<b>1 340</b>	<b>1 234</b>	<b>1 381</b>

(1) Le détail de ce solde est le suivant :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
TVA à récupérer	184	208	199
Créances d'impôts et taxes	18	21	24
Créances vis-à-vis d'organismes sociaux	10	7	18
Charges constatées d'avance	182	141	217
Autres débiteurs	306	264	273
<b>VALEURS BRUTES DES AUTRES TIERS ACTIFS</b>	<b>700</b>	<b>641</b>	<b>731</b>

(2) De même pour les autres tiers passifs :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Dettes vis-à-vis du personnel et des organismes sociaux	392	426	437
Dettes d'impôts et taxes	171	99	144
TVA à payer	91	94	126
Produits constatés d'avance	351	314	365
Autres créanciers	335	301	309
<b>VALEURS DES AUTRES TIERS PASSIFS</b>	<b>1 340</b>	<b>1 234</b>	<b>1 381</b>

## ECHÉANCIER DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En € millions au 30 juin 2005	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	1 <sup>er</sup> sem. 2005	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004
Stocks	74	0	-	74	53	69
Clients	1 370	29	-	1 399	1 280	1 272
TVA à récupérer	154	5	40	199	184	208
Créances de personnel et organismes sociaux	18	0	0	18	10	7
Créances impôts et taxes	24	0	0	24	18	21
Autres débiteurs	230	32	11	273	306	264
<b>ACTIF COURT TERME</b>	<b>1 870</b>	<b>66</b>	<b>51</b>	<b>1 987</b>	<b>1 851</b>	<b>1 841</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	856	10	-	866	757	760
TVA à payer	126	-	-	126	91	94
Personnel et organismes sociaux	413	20	4	437	392	426
Dettes autres impôts et taxes	142	2	-	144	171	99
Autres créanciers	221	41	47	309	335	301
<b>PASSIF COURT TERME</b>	<b>1 758</b>	<b>73</b>	<b>51</b>	<b>1 882</b>	<b>1 746</b>	<b>1 685</b>

## NOTE 23. CAPITAL POTENTIEL

Au 30 juin 2005, le capital social est composé de 206 835 234 actions. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours du premier semestre 2005 s'établit à 218 034 424.

Par ailleurs, 11 766 929 options de souscription, soit 5,69 % du capital, réservées au personnel, sont en circulation au 30 juin 2005 :

- 1 237 500 options de souscription au prix de € 32,47, échéance 15 juillet 2002 au 7 janvier 2006 ;
- 757 322 options de souscription (bons d'épargne en actions) au prix de € 43,40, échéance 22 décembre 2003 au 22 décembre 2007 ;
- 563 725 options de souscription au prix de € 33,95, échéance 6 janvier 2004 au 6 janvier 2007 ;
- 688 250 options de souscription au prix de € 37,00, échéance 30 mars 2005 au 30 mars 2008 ;
- 1 957 000 options de souscription au prix de € 40,58, échéance 4 janvier 2004 au 4 janvier 2009 ;
- 3 438 740 options de souscription au prix de € 37,77, échéance 8 janvier 2005 au 8 janvier 2010 ;
- 104 361 options de souscription (bons d'épargne en actions) au prix de € 39,10, échéance 12 juillet 2005 au 12 juillet 2009 ;
- 148 900 options de souscription au prix de € 31,83, échéance 4 janvier 2006 au 3 janvier 2011 ;
- 1 482 900 options de souscription au prix de € 35,68, échéance 8 janvier 2007 au 7 janvier 2012 ;
- 88 131 options de souscription (bons d'épargne en actions) au prix de € 33,94, échéance 9 juillet 2007 au 9 juillet 2012 ;
- 1 300 000 options de souscription au prix de € 32,30, échéance 12 janvier 2009 au 12 janvier 2012.

De plus, Accor a émis 18 719 772 obligations à options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pouvant amener à la création de 22 135 196 actions, selon les modalités décrites à la Note 28.

Enfin, Accor a émis, en mai 2005, 244 484 obligations convertibles en actions nouvelles et remboursables en actions (OC et ORA) pouvant amener à la création de 24 448 400 actions, selon les modalités décrites en Note 24 et Note 29.

Sur cette base, le nombre moyen d'actions dilué en circulation au 30 juin 2005 est de 252 040 309. Le résultat net dilué par action se calcule donc comme suit :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Résultat net part du Groupe	64	233	156
Retraitement OCEANE (1)	10	21	20
<b>Retraitement du résultat net part du Groupe</b>	<b>74</b>	<b>254</b>	<b>180</b>
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS EN CIRCULATION (en milliers)	197 740	199 126	218 034
Nombre d'actions résultant de l'exercice d'options de souscription	-	106	243
Nombre d'actions résultant de la conversion des OCEANE - OC	13 238	25 551	33 763
Nombre moyen d'actions dilué (en milliers)	210 978	224 782	252 040
<b>RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>0,35</b>	<b>1,13</b>	<b>0,70</b>

(1) Le retraitement du résultat net part du Groupe se détaille comme suit :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Annulation des frais financiers relatifs aux OCEANE nets d'impôt	4	12	16
Annulation de la prime de remboursement de l'OCEANE d'avril 2002 nette d'impôt	6	9	4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>20</b>

Les instruments qui pourraient éventuellement dans le futur, diluer le résultat net par action, mais qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat net par action dilué puisque non dilutifs pour le ou les exercices présentés sont les suivants :

- 757 322 options de souscription (bons d'épargne en actions) au prix de € 43,40, échéance 22 décembre 2003 au 22 décembre 2007 ;
- 1 957 000 options de souscription au prix de € 40,58, échéance 4 janvier 2004 au 4 janvier 2009 ;
- 104 361 options de souscription (bons d'épargne en actions) au prix de € 39,10, échéance 12 juillet 2005 au 12 juillet 2009.

## NOTE 24. RÉSERVES LIÉES À LA VARIATION DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
OCEANE (1)	125	125	125
Obligations Remboursables en Actions (Note 2.E.)	-	-	433
Swap de taux et de change (2)	-	-	(1)
<b>Impact capitaux propres</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>557</b>

(1) Les réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers correspondent à la prise en compte de la valeur composante optionnelle « action » incluse dans les OCEANE et les Obligations Remboursables en Actions (voir Note 28). Cette composante action représente € 50 millions pour l'OCEANE émise 2002 pour une valeur faciale de € 570 millions et € 75 millions pour l'OCEANE émise en 2003 pour une valeur faciale de € 616 millions.

(2) Le 18 mai 2005, Accor a émis 128 205 obligations remboursables en actions nouvelles Accor au prix de € 3 900. Cet emprunt d'un montant nominal de € 500 millions, dont la souscription a été réservé à ColTime SARL, porte intérêt au taux actuariel de 4,5% payable trimestriellement à terme échu. Les obligations seront remboursées en totalité en actions à un ratio de remboursement de 100 actions par obligation le 18 mai 2008. Les porteurs d'obligations peuvent demander le remboursement des obligations en actions à compter du 1er janvier 2007 à raison de 100 actions pour 1 obligation. La part « action » de cet instrument a été évaluée à € 433 millions et a été comptabilisée en respect des normes comptables (voir Note 1.N) du Groupe en « réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers ».

## NOTE 25. VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

En € millions	
<b>31 DÉCEMBRE 2003</b>	<b>86</b>
Résultat minoritaire de la période	23
Dividendes versés aux minoritaires	(20)
Différence de conversion	(2)
Variations de périmètre	(17)
<b>31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>70</b>
Résultat minoritaire de la période	13
Dividendes versés aux minoritaires	(11)
Différence de conversion	8
Variations de périmètre	1
<b>30 JUIN 2005</b>	<b>81</b>

## NOTE 26. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation du poste des provisions pour risques et charges à caractère courant, entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2005, est constituée des éléments suivants :

En € millions	31 déc. 2004	Dotation de la période	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Différence de conversion	Reclassement et périmètre	Effets de l'actualisation des provisions à long terme	30 juin 2005
Provisions pour retraites et primes de fidélité	102	4	(3)	(1)	2	1	-	105
Provisions pour litiges et autres	1	-	-	-	-	-	-	1
<b>TOTAL PROVISIONS À CARACTÈRE NON COURANT</b>	<b>103</b>	<b>4</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>106</b>

La variation du poste des provisions pour risques et charges à caractère courant, entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2005, est constituée des éléments suivants :

En € millions	31 déc. 2004	Dotation de la période	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Différence de conversion	Reclassement & périmètre	30 juin 2005
Provisions fiscales	8	0	(0)	(0)	1	(1)	8
Provisions pour restructurations	16	4	(5)	-	(1)	(2)	12
Provisions pour litiges et autres	124	29	(18)	(8)	3	-	130
<b>TOTAL PROVISIONS À CARACTÈRE COURANT</b>	<b>148</b>	<b>33</b>	<b>(23)</b>	<b>(8)</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>150</b>

Au 30 juin 2005, le poste provisions pour litiges et autres court terme comprend :

- une provision pour divers sinistres déclarés pour € 19 millions ;
- des provisions dont le montant unitaire est inférieur à € 10 millions.

L'impact net des provisions sur le résultat de l'exercice (dotation moins reprise avec ou sans utilisation) a été comptabilisé dans les postes suivants du compte d'exploitation :

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Résultat d'exploitation	2	(1)	(3)
Résultat financier	(7)	4	1
Plus ou moins-value de cession sur patrimoine hôtelier	(1)	(1)	(5)
Résultat de la gestion des autres actifs	15	17	4
Impôts	6	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>(5)</b>	<b>11</b>	<b>(2)</b>

Le détail des provisions pour retraites et primes de fidélité se détaille de la manière suivante :

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Retraites	87	78	90
Primes de fidélité	15	8	15
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>86</b>	<b>105</b>

Concernant les provisions pour retraites uniquement :

## A. Description des régimes

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, indemnité pour invalidité de longue durée, prime de fidélité, prime d'ancienneté) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, frais médicaux des retraités).

Les avantages à court terme sont comptabilisés dans les dettes des différentes entités du Groupe qui les accordent.

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

### RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC, fonds de pension à cotisations définies - *defined contribution plans*).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le Groupe Accor offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré financés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement actualisé (DBO : Defined Benefit Obligation) est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation. Ces hypothèses prennent en considération les conditions particulières notamment macro-économiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés en résultat de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du Groupe.

Pour Accor, les régimes à prestations définies concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière :
  - indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite ; le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction Financière du Groupe et par la Direction des Ressources Humaines une fois par an en novembre de chaque année ;
- les régimes de retraite : les principaux régimes de retraite à prestations définies se situent au Pays-Bas et au Royaume-Uni. Ces régimes prévoient le versement d'une rente en fonction du salaire final et du nombre d'années de service. Ils sont pré-financés en partie auprès d'organismes extérieurs.

## B. Hypothèses actuarielles

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme fournis par le Groupe. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France	Royaume-Uni	Pays-Bas	Autres
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	55-67 ans
Evolution des salaires	2%-3%	2,5%	0%	2,5%-9%
Taux de charges salariales	45%	9,2% - 12,8%	20%	2% - 44%
Taux d'actualisation	5,5%	5,3% - 5,5%	5,3% - 5,5%	5,8% - 6,8%

## C. Synthèse de la situation financière des régimes à prestations définies

Au 30 juin 2005 :

En € millions	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies (*)	Total
Valeur actualisée des obligations financées	118	-	118
Juste valeur des actifs des régimes	(66)	-	(66)
<b>EXCÉDENT DES OBLIGATIONS/(ACTIFS) DES RÉGIMES FINANCÉS</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>52</b>
Valeur actualisée des obligations non financées	-	38	38
Services passés non encore comptabilisés	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>52</b>	<b>38</b>	<b>90</b>
Détail engagement à l'actif	(66)	-	(66)
Détail engagement au passif	118	38	156
<b>TAUX DE RENDEMENT ATTENDUS DES ACTIFS</b>	<b>7,3 % - 7,8 %</b>		<b>7,3 % - 7,8 %</b>

(\*) Dont indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2004 :

En € millions	Régimes de pensions à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Valeur actualisée des obligations financées	111	-	141
Juste valeur des actifs des régimes	(63)	-	(63)
<b>EXCÉDENT DES OBLIGATIONS/(ACTIFS) DES RÉGIMES FINANCÉS</b>	<b>48</b>	<b>-</b>	<b>48</b>
Valeur actualisée des obligations non financées	-	39	39
Services passés non encore comptabilisés	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>48</b>	<b>39</b>	<b>87</b>
Détail engagement à l'actif	(63)	-	(63)
Détail engagement au passif	111	39	150
<b>TAUX DE RENDEMENT ATTENDUS DES ACTIFS</b>	<b>7,3 % - 7,8 %</b>		<b>7,3 % - 7,8 %</b>

## NOTE 27. T.S.D.I. LONG TERME

---

En décembre 1990, Accor a émis des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée reconditionnés pour une valeur nominale de € 762 millions.

Simultanément, Accor a reversé à une société tierce une indemnité de € 170 millions avec un double effet :

- cette société s'est engagée à racheter à la fin de la quinzième année les titres du T.S.D.I. aux différents prêteurs, qui se sont engagés à les lui céder ;
- elle s'est également d'ores et déjà engagée envers Accor à renoncer dès ce moment à réclamer le principal et les intérêts sur ces titres.

La valeur nette encaissée de € 592 millions représente le capital du T.S.D.I. long terme inscrit au passif du bilan à l'émission.

La subordination signifie la suspension du paiement des semestrialités prévues contractuellement en cas d'exceptionnelles difficultés financières de Accor, cette suspension donnant droit elle-même à capitalisation d'intérêts jusqu'à la reprise des versements.

Ces titres sont rémunérés sous forme d'intérêts pendant quinze ans (PIBOR + marge). Le swap d'immunisation, qui permet de fixer l'amortissement du principal et de rester en position de taux variable sur le flux d'intérêts net d'impôt, a fait l'objet d'un placement remboursé en février 2000.

L'effet d'impôt est réparti sur la durée de l'émission au prorata de la charge financière constatée.

Le traitement fiscal de cette émission a été reconfirmé à Accor par l'Administration début 1993.

## NOTE 28. OBLIGATIONS ÉCHANGEABLES

### OBLIGATIONS 2002 CONVERTIBLES OU ÉCHANGEABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES ACCOR

Le 24 avril 2002, Accor a émis 3 415 424 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) au prix de € 166,89. Cet emprunt d'une valeur nominale de € 570 millions porte un intérêt de 1 %, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Les obligations seront amorties par remboursement d'un tiers de la valeur nominale initiale de chaque obligation :

- le 1<sup>er</sup> janvier 2005 à un prix de remboursement de € 58,86 soit 105,81 % de la fraction de la valeur nominale des obligations appelée à être amortie à cette date ;
- le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à un prix de remboursement de € 60,14 soit 108,11 % de la fraction de la valeur nominale des obligations appelée à être amortie à cette date ;
- le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à un prix de remboursement de € 61,47 soit 110,50 % de la fraction de la valeur nominale des obligations appelée à être amortie à cette date.

Chacun de ces prix de remboursement se décompose en un remboursement du tiers de la valeur nominale de l'obligation et d'une prime de remboursement assurant au souscripteur initial de l'obligation un taux de rendement actuariel annuel égal à 3,125 %.

Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions, depuis le 3 mai 2002 selon les modalités suivantes :

- jusqu'au 7 janvier 2005, à raison de 3 actions Accor par obligation convertible éligible à la conversion ;
- du 8 janvier 2005 au 7 janvier 2006, à raison de 2 actions Accor par obligation convertible éligible à la conversion ;
- du 8 janvier 2006 au 7 janvier 2007, à raison de 1 action Accor par obligation convertible.

Le premier janvier 2005, la première tranche a été remboursée pour un montant total de € 201 millions soit € 58,86 par obligation.

### OBLIGATIONS 2003 CONVERTIBLES OU ÉCHANGEABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES ACCOR

Le 24 octobre 2003, Accor a émis 15 304 348 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) au prix de € 40,25. Cet emprunt d'une valeur nominale de € 616 millions porte un intérêt de 1,75 %, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Les obligations seront remboursées en totalité au pair soit € 40,25 par obligation le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions à compter du 24 octobre 2003 à raison de 1 action pour 1 obligation.

Accor dispose par ailleurs d'une option d'amortissement anticipé permettant la conversion à compter du 1<sup>er</sup> février 2005 dès lors que le cours de l'action excède 110 % du prix d'émission, soit € 44,27, pendant 20 jours consécutifs.

### OBLIGATIONS 2005 CONVERTIBLES EN ACTIONS NOUVELLES ACCOR (VOIR NOTE 2.E)

Le 18 mai 2005, Accor a émis 116 279 obligations convertibles en actions nouvelles au prix de € 4 300. Cet emprunt, d'un montant nominal de € 500 millions dont la souscription a été réservée à ColTime Sarl, porte intérêt au taux actuariel annuel de 3,25 %, payable trimestriellement à terme échu.

Les obligations seront remboursées en totalité au pair soit € 4 300 par obligations, le 18 mai 2010.

Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations en actions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à raison de 100 actions pour une obligation.

## NOTE 29. ANALYSE DES DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISES ET ÉCHÉANCES

### A. Dettes financières brutes

Au 30 juin 2005, la décomposition de la dette brute après opérations de couverture est la suivante :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	Taux effectif 1 <sup>er</sup> sem. 2004 (%)	2004	Taux effectif 1 <sup>er</sup> sem. 2004 (%)	1 <sup>er</sup> sem. 2005	Taux effectif 1 <sup>er</sup> sem. 2005 (%)
EUR	2 439	4,62	2 621	4,59	2 879	4,30
USD	583	5,63	495	6,10	578	5,83
AUD	124	6,41	114	6,41	124	6,71
Autres devises (1)	122	-	114	-	135	-
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>3 268</b>	<b>4,93</b>	<b>3 344</b>	<b>4,93</b>	<b>3 716</b>	<b>4,73</b>
Engagements crédit-bail (long terme et court terme)	391	-	370	-	412	-
Engagements d'achat	22	-	90	-	105	-
Revalorisation passifs financiers	37	-	37	-	31	-
Dérivés passif	36	-	23	-	35	-
Autres dettes financières court terme et banques	288	-	173	-	208	-
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>4 042</b>	<b>-</b>	<b>4 037</b>	<b>-</b>	<b>4 507</b>	<b>-</b>

(1) Dont BRL € 37 millions, JPY € 33 millions, CHF € 27 millions, DKK € 20 millions au 30 juin 2005.

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Dettes financières non courantes (long terme)	3 489	3 583	3 492
Dettes financières courantes (court terme)	553	454	1 015
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>4 042</b>	<b>4 037</b>	<b>4 507</b>

## B. Échéancier des dettes financières brutes

Au 30 juin 2005, l'échéancier de la dette financière brute est le suivant :

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Année N + 1	553	454	1 015
Année N + 2	697	1 948	1 630
Année N + 3	1 527	287	803
Année N + 4	853	703	48
Année N + 5	139	444	664
Année N + 6	34	33	80
Au-delà	239	168	267
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>4 042</b>	<b>4 037</b>	<b>4 507</b>

Dans cette présentation, tous les comptes de produits dérivés sont classés à court terme. Le détail par échéance des opérations de couverture de taux et de change se trouve dans la Note 29.E. sur les « Instruments financiers ».

Au 30 juin 2005, Accor bénéficie de plusieurs lignes de crédit confirmées à plus d'un an, non utilisées, pour un montant de € 2 646 millions ayant des échéances variant entre septembre 2006 et octobre 2009. Des crédits à court terme, que le Groupe a l'intention de renouveler, sont reclassés en dettes financières à long terme pour un montant de € 102 millions. Après reclassement, le montant des lignes de crédit confirmées long terme non utilisées est de € 2 544 millions.

## C. Dette brute avant et après opérations de couverture

Au 30 juin 2005, la dette brute du Groupe hors opérations de couverture se décompose comme suit :

En € millions	Taux fixe			Taux variable			Dette totale		
	Montant	Taux d'intérêt	% TF	Montant	Taux d'intérêt	% TV	Montant	Taux d'intérêt	Poids
EUR	3 126	5,15 %	88 %	414	3,00 %	12 %	3 540	4,90 %	95 %
USD	-	0,00 %	-	103	3,50 %	100 %	103	3,50 %	3 %
AUD	4	7,08 %	26 %	10	6,09 %	74 %	14	6,35 %	-
Autres devises	27	3,23 %	46 %	32	13,30 %	54 %	59	8,63 %	2 %
<b>DETTE BRUTE TOTALE</b>	<b>3 157</b>	<b>5,13 %</b>	<b>85 %</b>	<b>559</b>	<b>3,73 %</b>	<b>15 %</b>	<b>3 716</b>	<b>4,92 %</b>	<b>100 %</b>

Après opérations de couverture de change et de taux d'intérêt, la dette brute au 30 juin 2005 se répartit de la manière suivante :

En € millions	Taux Fixe			Taux variable			Dette totale		
	Montant	Taux d'intérêt	% TF	Montant	Taux d'intérêt	% TV	Montant	Taux d'intérêt	Poids
EUR	1 834	4,97 %	64 %	1 045	3,12 %	36 %	2 879	4,30 %	77 %
USD	289	7,62 %	50 %	289	4,03 %	50 %	578	5,83 %	16 %
AUD	4	7,08 %	3 %	120	6,70 %	97 %	124	6,71 %	3 %
Autres devises	27	3,23 %	20 %	108	8,45 %	80 %	135	7,41 %	4 %
<b>DETTE BRUTE TOTALE</b>	<b>2 154</b>	<b>5,31 %</b>	<b>58 %</b>	<b>1 562</b>	<b>3,93 %</b>	<b>42 %</b>	<b>3 716</b>	<b>4,73 %</b>	<b>100 %</b>

## D. Répartition taux fixe / taux variable de la dette brute (après opérations de couverture)

En € millions	Dette à Taux Fixe (*)			Dette à Taux Variable			Dette Totale	
	Montant	Taux	Part fixe	Montant	Taux	Part variable	Montant	Taux
Juin 2004	1 849	6,06 %	57 %	1 419	3,46 %	43 %	3 268	4,93 %
Décembre 2004	1 831	6,01 %	55 %	1 513	3,61 %	45 %	3 344	4,93 %
Juin 2005	2 154	5,31 %	58 %	1 562	3,93 %	42 %	3 716	4,73 %

(\*) On entend par dette à taux fixe la dette dont le taux d'intérêt a été fixé à l'origine de l'opération pour une période supérieure à un an. Il est précisé que sont regroupées dans cet ensemble les dettes émises à taux fixe et les dettes émises à taux variable faisant l'objet d'une couverture à taux fixe à plus d'un an.

Au 30 juin 2005, la dette à taux fixe est principalement libellée en EUR (85 %) et en USD (13 %), la dette à taux variable est principalement libellée en EUR (67 %), en USD (18 %) et en AUD (8 %).

Il est précisé qu'il n'existe aucune clause de remboursement anticipé qui serait déclenchée suite à une détérioration de notation (*rating trigger*). En revanche, des clauses de remboursement anticipé peuvent être déclenchées suite au non respect du ratio financier suivant :

- le ratio de résultat brut d'exploitation sur charges financières retraitées (c'est-à-dire auxquelles est rajoutée 1/3 de la charge annuelle des loyers) inférieur ou égal à 3,8.

Ces clauses portent uniquement sur des lignes de crédit qui, au 30 juin 2005, ne sont pas utilisées.

La dette brute de € 3 716 millions dans les comptes au 30 juin 2005 n'est pas soumise contractuellement à de telles clauses de remboursement.

Par ailleurs, aucune clause de défaut croisé (*cross default*), par laquelle le défaut sur une dette peut entraîner le défaut sur une autre dette, ne figure dans les contrats de financement négociés par Accor. Seules des clauses d'exigibilité croisée (*cross acceleration*) existent pour des dettes d'une durée au moins égale à trois ans, étant entendu que ces clauses ne peuvent être actionnées que si l'exigibilité croisée porte sur des dettes financières de même nature et sur un montant significatif.

## E. Instruments financiers

Au 30 juin 2005, la valeur nominale répartie par échéance et la valeur de marché (juste valeur) enregistrée dans les comptes des instruments de couverture de change sont les suivantes :

Ventes à terme et swaps de change	2005	2006	30 juin 2005 Valeur nominale	30 juin 2005 Juste valeur
En € millions				
USD	526	-	526	24
AUD	112	-	112	5
Autres	91	12	103	2
<b>VOLUME OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE CHANGE</b>	<b>729</b>	<b>12</b>	<b>741</b>	<b>31</b>

Achats à terme et swaps de change	2005	2006	30 juin 2005 Valeur nominale	30 juin 2005 Juste valeur
En € millions				
GBP	168	-	168	(3)
SEK	58	15	73	1
Autres	103	-	103	(5)
<b>VOLUME OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE CHANGE</b>	<b>329</b>	<b>15</b>	<b>344</b>	<b>(7)</b>

<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE CHANGE</b>	<b>1 058</b>	<b>27</b>	<b>1 085</b>	<b>24</b>
---	--------------	-----------	--------------	-----------

Toutes les opérations de change effectuées par le Groupe et listées ci-dessus sont des opérations de couverture. Au 30 juin 2005, la valeur de marché de l'ensemble des dérivés de change représentent un passif de € 24 millions.

Parmi ces € 24 millions, les ventes à terme représentent un passif de € 31 millions, dont € 30 millions sur les opérations qualifiées de « Fair Value Hedge » et 1 million de « Cash Flow Hedge » ; les achats à terme représentent un actif de € 7 millions sur les opérations qualifiées de « Fair Value Hedge ».

Au 30 juin 2005, la valeur nominale répartie par échéance et la valeur de marché (juste valeur) enregistrée dans les comptes des instruments de couverture de taux sont les suivantes :

	2005	2006	2007	2008	2009	au-delà	30 juin 2005 Valeur nominale	30 juin 2005 Juste valeur
En € millions								
EUR : Swaps payeurs de taux variable	133	1 429	-	-	-	-	1 562	84
EUR : Swaps payeurs de taux fixe et caps	-	231	20	1	1	4	257	(8)
USD : Swaps payeurs de taux fixe	289	-	-	-	-	-	289	(3)
GBP : Swaps payeurs de taux variable	-	-	7	-	-	-	7	-
<b>VOLUME OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE TAUX</b>	<b>422</b>	<b>1 660</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2 115</b>	<b>73</b>

Toutes les opérations de taux effectuées par le Groupe et listées ci-dessus sont des opérations de couverture.

Au 30 juin 2005, la valeur de marché de l'ensemble des dérivés de taux représente un actif de € 73 millions, qualifié de « Fair Value Hedge ».

Au 30 juin 2005, la valeur au bilan et la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

En € millions	30 juin 2005 Valeur nominale	30 juin 2005 Juste valeur
<b>PASSIFS FINANCIERS :</b>	<b>4 507</b>	<b>4 620</b>
Obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions Accor (1)	1 514	1 620
Autres obligations (1)	1 581	1 588
Dettes bancaires	484	484
Endettement en crédit bail	412	412
Autres dettes	481	481
Dérivés de taux (2)	11	11
Dérivés de change (2)	24	24
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>(2 543)</b>	<b>(2 544)</b>
Actifs disponibles à la vente ou détenus jusqu'à échéance et dépôts à terme (3)	(2 072)	(2 073)
Disponibilités	(327)	(327)
Autres	(60)	(60)
Dérivés de taux (2)	(84)	(84)
Dérivés de change (2)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 964</b>	<b>2 076</b>

- (1) Pour les obligations cotées, la juste valeur correspond à la valeur de marché publiée à la date de clôture. Pour les obligations non cotées (opérations Colony Capital, cf Notes 24 & 28), la juste valeur est calculée de la façon suivante :
- pour l'Obligation Convertible émise en 2005 (juste valeur de € 506 millions, valeur au bilan € 496 millions), la juste valeur correspond au montant émis augmenté du montant actualisé des flux futurs ;
  - pour l'ORA émise en 2005 (juste valeur de € 61 millions, valeur au bilan de la composante dette € 60 millions et composante action comptabilisée en capitaux propres pour € 433 millions, voir Note 24), la juste valeur de la composante dette est calculée en actualisant les coupons futurs effectivement dus à l'investisseur.
- La juste valeur des obligations n'intègre pas les intérêts courus, qui sont inclus dans le poste « Autres dettes ».
- (2) Pour les instruments dérivés, la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt et de devise a été actualisé en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats.
- (3) Le détail des actifs disponibles à la vente ou détenus jusqu'à échéance et dépôts à terme est le suivant :

En € millions	30 juin 2005 Valeur nominale	30 juin 2005 Juste valeur
Obligations et titres de créances négociables	(75)	(76)
Placements monétaires	(536)	(536)
Sicav et Fonds Communs de Placement (*)	(1 458)	(1 458)
Autres	(3)	(3)
<b>TOTAL ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE OU DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE ET DÉPÔTS À TERME</b>	<b>(2 072)</b>	<b>(2 073)</b>

(\*) La juste valeur des Sicav et des FCP correspond à leur valeur liquidative.

## NOTE 30. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT NET ET DE LA TRÉSORERIE NETTE

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
TSDI long terme	40	-	-
Obligations convertibles échangeables long terme	927	950	1 317
Autres dettes long terme	2 167	2 296	1 796
Endettement de crédit bail long terme	355	337	379
Dettes financières court terme	363	382	944
Banques	154	49	36
Dérivés Passif	36	23	35
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>4 042</b>	<b>4 037</b>	<b>4 507</b>
Prêts à court terme	(175)	(45)	(47)
Actifs disponibles à la vente ou détenus jusqu'à échéance et dépôts à terme (1)	(624)	(1 367)	(2 072)
Disponibilités	(268)	(191)	(327)
Dérivés Actif	(114)	(108)	(84)
Créances sur cessions d'actifs à court terme	(15)	(44)	(13)
<b>DETTE NETTE</b>	<b>2 846</b>	<b>2 282</b>	<b>1 964</b>

(1) Voir Note 29.E.

En € millions	1 <sup>er</sup> sem. 2004	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>DETTE NETTE DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>(2 635)</b>	<b>(2 635)</b>	<b>(2 282)</b>
Variation des dettes à long terme	(1)	46	330
Variation des dettes à court terme	(22)	131	30
Variation de trésorerie	208	(567)	(817)
Variation liée à des reclassements avec d'autres postes du bilan	26	(37)	(139)
<b>VARIATION DE PÉRIODE</b>	<b>211</b>	<b>37</b>	<b>139</b>
<b>DETTE NETTE FIN DE PÉRIODE</b>	<b>2 846</b>	<b>2 282</b>	<b>1 964</b>

## NOTE 31. RÉCONCILIATION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
Résultat net consolidé, part du Groupe	233	64	156
Part des minoritaires	23	10	13
Amortissements et variation des provisions d'exploitation	464	239	299
Résultats des mises en équivalence nets des dividendes reçus	(7)	5	5
Impôts différés	8	1	(13)
Variation des provisions financières et sur gestion du patrimoine	181	23	44
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>886</b>	<b>342</b>	<b>504</b>
(Plus-values)/Moins-values nettes des cessions d'actifs	(100)	(11)	(113)
(Gains)/Pertes non récurrentes	67	34	11
<b>MBA D'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>853</b>	<b>365</b>	<b>402</b>

## NOTE 32. VARIATION DE BFR, TITRES DE SERVICES À REMBOURSER ET FONDS RÉSERVÉS

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005	Variation
Stocks	69	74	5
Clients	1 272	1 399	127
Autres tiers actifs	628	709	81
Fonds réserves titres de services	346	350	4
<b>BFR ACTIF</b>	<b>2 315</b>	<b>2 532</b>	<b>217</b>
Fournisseurs	760	866	106
Autres tiers passifs	1 234	1 381	147
Titres de service à rembourser	1 561	1 656	95
<b>BFR PASSIF</b>	<b>3 555</b>	<b>3 903</b>	<b>348</b>
<b>BFR NET</b>	<b>1 240</b>	<b>1 371</b>	<b>131</b>
<b>BFR NET AU 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>1 240</b>		
Variation de BFR	61		
Éléments de BFR inclus dans les investissements de développement	8		
Éléments de BFR inclus dans les cessions	(5)		
Différence de traduction	35		
Reclassements avec les autres postes du bilan	32		
<b>VARIATION NETTE DE BFR</b>	<b>131</b>		
<b>BFR NET AU 30 JUIN 2005</b>	<b>1 371</b>		

## NOTE 33. INVESTISSEMENTS SUR ACTIFS EXISTANTS

Les investissements figurant au poste « Investissements sur actifs existants » sont les dépenses immobilisables relatives au maintien ou à l'amélioration de la qualité des actifs détenus par le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice et nécessaires à l'exploitation normale. Ce poste exclut donc les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés des filiales nouvellement consolidées ainsi que la constitution ou construction de nouveaux actifs.

Ce poste se décompose comme suit :

En € millions	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>HÔTELLERIE</b>			
Haut et milieu de gamme	127	47	74
Économique	56	19	25
Économique États-Unis	81	39	41
<b>SERVICES</b>	14	6	6
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>			
Agences de voyages	10	6	5
Casinos	11	5	10
Restauration	9	4	4
Services à bord des trains	2	1	1
Holding et autres	4	3	4
<b>INVESTISSEMENTS SUR ACTIFS EXISTANTS</b>	<b>314</b>	<b>130</b>	<b>170</b>

## NOTE 34. INVESTISSEMENTS DE DÉVELOPPEMENT

Les investissements de développement recouvrent les actifs immobilisés des filiales nouvellement consolidées ainsi que la constitution de nouveaux actifs. Ce poste se décompose comme suit :

En € millions	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Amérique Latine et Caraïbes	Autres pays	Structures mondiales (*)	30 juin 2005	30 juin 2004	31 déc. 2004
<b>HÔTELLERIE</b>	<b>17</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>112</b>	<b>99</b>	<b>255</b>
Haut et milieu de gamme	16	37	6	4	3	-	66	63	176
Économique	1	38	-	2	4	-	45	32	71
Économique États-Unis	-	-	1	-	-	-	1	4	8
<b>SERVICES</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>16</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>									
Agences de voyages	-	-	2	-	-	-	2	11	71
Casinos	25	6	-	-	-	-	31	3	5
Restauration	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Services à bord des trains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Holdings et autres	-	-	-	-	-	1	1	30	331
<b>TOTAL 30 JUIN 2005</b>	<b>43</b>	<b>87</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>158</b>		
<b>TOTAL 30 JUIN 2004</b>	<b>31</b>	<b>74</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>10</b>		<b>162</b>	
<b>TOTAL 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>104</b>	<b>165</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>334</b>			<b>680</b>

(\*) Les investissements de développement qui ne sont pas spécifiques à une zone géographique ont été présentés sous la rubrique « Structures mondiales ».

## NOTE 35. JETONS DE PRÉSENCE

---

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance par diverses sociétés du Groupe s'est élevé à € 555 690 dont € 276 000 versés par Accor SA.

## NOTE 36. LITIGES

---

### GÉRANCE MANDAT

La réorganisation des réseaux Formule 1 et Etap Hôtel offrant la possibilité aux gérants des sociétés gérantes mandataires d'opter soit pour la poursuite des relations contractuelles dans le cadre d'un contrat de gérance mandat, soit pour un contrat de travail, s'est poursuivie au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Par ailleurs, plusieurs décisions de Conseils de Prud'hommes et de Cour d'appel ont confirmé le caractère commercial du contrat de gérance mandat.

Les procédures judiciaires en cours, dont le nombre a été réduit, ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation financière des risques pris en compte dans les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

### CONTRÔLES FISCAUX CIWLT

La succursale en France de la Compagnie Internationale des Wagons Lits et du Tourisme (CIWLT), société de droit belge, filiale à 99,43% de Accor SA, a fait l'objet d'une procédure de contrôle fiscal. Au terme de ces vérifications, l'administration fiscale française a considéré que la société CIWLT dispose de son siège de direction en France et non en Belgique.

A ce titre, l'administration fiscale française a intégré dans les résultats taxables en France, le résultat de la société CIWLT, déjà taxé en Belgique. Les redressements d'un montant de € 190 millions, y compris intérêts, consécutifs de cette position sont intégralement contestés par la CIWLT, cette dernière ayant reçu une attestation de l'administration fiscale belge confirmant que le siège effectif de la direction de la société CIWLT se trouve en Belgique. L'administration fiscale française a mis en recouvrement ces redressements, pour lesquels une garantie bancaire a été donnée par Accor en contrepartie d'un sursis de paiement. La CIWLT a contesté l'intégralité des impositions mises à sa charge et a saisi, au titre des exercices 1998 à 2000, le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise .

Le jugement de la société est qu'il n'existe aucun risque lié à ce redressement fiscal, la société CIWLT relevant de la fiscalité belge.

### AUTRES LITIGES

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence sensible sur sa situation financière, son activité et/ou son résultat.

## NOTE 37. ENGAGEMENTS HORS-BILAN AU 30 JUIN 2005

L'échéancier des engagements donnés hors bilan au 30 juin 2005 est le suivant :

En € millions	< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	30 juin 2005	31 déc. 2004	30 juin 2004
<b>ENGAGEMENTS DIMINUANT LA LIQUIDITÉ DES ACTIFS (1)</b>	3	10	14	27	22	19
Novotel Paris Tour Eiffel (2)	-	8	-	8	9	9
Hotellerie Suisse (3)	-	-	-	-	6	6
Groupe Lucien Barrière SAS (4)	-	140	-	140	140	-
Autres engagements d'achat (5)	32	108	-	140	51	10
<b>ENGAGEMENTS D'ACHAT</b>	<b>32</b>	<b>256</b>	<b>-</b>	<b>288</b>	<b>206</b>	<b>25</b>
<b>AUTRES GARANTIES DONNÉES AUGMENTANT LA DETTE (6)</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>69</b>	<b>85</b>	<b>72</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS POUR EXPLOITATION DES OPÉRATIONS COURANTES (7)</b>	<b>5</b>	<b>176</b>	<b>50</b>	<b>231</b>	<b>244</b>	<b>144</b>
<b>PASSIFS ÉVENTUELS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 30 JUIN 2005</b>	<b>67</b>	<b>466</b>	<b>82</b>	<b>615</b>		
<b>TOTAL 31 DÉCEMBRE 2004</b>	<b>52</b>	<b>423</b>	<b>82</b>		<b>557</b>	
<b>TOTAL 30 JUIN 2004</b>	<b>82</b>	<b>98</b>	<b>80</b>			<b>260</b>

(1) Les engagements diminuant la dette sont constitués de nantissements et d'hypothèques valorisés sur la base de la valeur nette comptable des actifs concernés.

(2) Dans le cadre des accords signés entre Colony Capital et Accor lors de la reprise du Novotel Paris Tour Eiffel, le fonds d'investissement américain a négocié une option de vente portant sur 60% des titres détenus dans la société Front de Seine Participations, exerçable entre la 5<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> année. Le prix sera déterminé sur une base d'un multiple de l'EBITDA moins les dettes.

(3) Cet engagement a été levé au cours de l'exercice, la société est consolidée en intégration globale dans les comptes au 30 juin 2005.

(4) Dans le cadre des accords signés entre Colony Capital, la famille Barrière Desseigne et Accor, Colony Capital dispose d'une option de vente de sa participation de 15% dans le Groupe Lucien Barrière SAS. Parallèlement, Accor dispose d'une option d'achat de cette même participation.

Colony Capital pourra notifier dans les 30 jours suivant la date de clôture de chacun des exercices de la société Groupe Lucien Barrière SAS clos les 31 octobre 2007, 2008 et 2009 leur intention de céder leurs titres, objet de la promesse.

Le prix de la participation de 15% dans Groupe Lucien Barrière SAS sera déterminé par des experts indépendants sur la base d'une valorisation de marché. Cette option figure dans les engagements hors bilan au 30 juin 2005 pour un montant de € 140 millions.

(5) De plus, dans le cadre de la transaction avec Foncière des Murs, Accor s'est engagé à financer des travaux de construction pour un montant total de € 63 millions (voir Note 2.A.2).

(6) Ce poste de garanties données à des tiers dans le cadre d'opérations de financement comprend principalement un engagement de € 25 millions accordé aux banques finançant le groupe Dorint (voir Note 2.B.1).

(7) Dans le cadre des engagements donnés pour l'exploitation des opérations courantes, Accor a garanti au propriétaire de quatre Ibis en Pologne le paiement des loyers annuels par Orbis pour un montant total de € 25 millions.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le litige fiscal CIWLT (voir Note 36), l'administration fiscale a mis en recouvrement une partie des redressements pour un montant de € 143 millions. A cet effet, en contrepartie d'un sursis de règlement, Accor a donné une garantie bancaire en août 2004 à l'administration fiscale.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagement donné autre que ceux figurant ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

L'échéancier des engagements reçus hors bilan au 30 juin 2005 est le suivant :

En € millions	< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	30 juin 2005
Engagements irrévocables d'achat d'actifs corporels/incorporels reçus	-	-	-	-
Engagements irrévocables d'achat d'actifs financiers reçus	-	141	-	141
Commandes clients pluriannuelles	6	-	-	6
<b>ENGAGEMENTS D'ACHAT REÇUS</b>	<b>6</b>	<b>141</b>	<b>-</b>	<b>147</b>
Engagements sur garanties actifs/passifs	-	72	-	72
Clause de retour à meilleure fortune	-	-	-	-
Autres garanties financières sur dettes	-	-	-	-
Autres garanties opérationnelles	4	-	-	4
<b>AUTRES ENGAGEMENTS ET GARANTIES REÇUS</b>	<b>4</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>76</b>
<b>TOTAL 30 JUIN 2005</b>	<b>10</b>	<b>213</b>	<b>-</b>	<b>223</b>

Les options d'achat consenties dans le cadre des contrats de location ne figurent pas dans ce tableau.

## NOTE 38. RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT

En € millions	Déc. 2004	Juin 2004	Juin 2005
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>513</b>	<b>188</b>	<b>230</b>
Annulation des quote-parts dans le résultat des sociétés mises en équivalence net d'impôt	2	(3)	(2)
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT</b>	<b>515</b>	<b>185</b>	<b>228</b>
Charges de restructuration	(22)	(5)	(8)
Dépréciation d'actifs	(52)	(24)	(90)
Plus ou moins-value de cession sur patrimoine hôtelier	(8)	9	83
Plus ou moins-value de cession sur autres actifs	(23)	(30)	23
Impôts	(152)	(64)	(69)
Résultat des activités non conservées	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>258</b>	<b>71</b>	<b>167</b>





### AUTRES MÉTIERS

Académie Accor	France	IG	100,00%
Accor Réservation Service	France	IG	100,00%
Frantour	France	IG	100,00%
Devimco	France	IG	99,99%
Lenôtre	France	IG	98,81%
Scapa Italia	Italie	IG	97,00%
Go Voyages	France	IG	100,00%
GR	Brésil	IG	49,99%
Groupe Lucien Barrière SAS	France	IP	30,19%
Club Méditerranée	France	MEE	28,93%

<b>99,49%</b>	<b>Compagnie Internationale des Wagons-Lits et du Tourisme (*)</b>	<b>Belgique</b>	
	Rail Restauration	France	IG 99,49%
	Société Française de Promotion Touristique & Hôtelière	France	IG 99,48%
	Treno	Italie	IG 99,49%
	WLT Mexicana	Mexique	IG 99,49%
<b>49,74%</b>	<b>CWT Beheermaatschappij (*)</b>	<b>Pays-Bas</b>	
	Carlson Canada	Canada	IP 49,74%
	World Tourist	Danemark	IP 49,74%
	Carlson USA	États-Unis	IP 49,74%
	Compagnie de Service de Voyage et de Tourisme	France	IP 49,74%
	Société d'Exploitation de Voyages et de Tourisme	France	IP 49,74%
	Wagons-Lits Tourisme Réseau International France	France	IP 49,74%
	CWT Beheermaatschappij	Pays-Bas	IP 49,74%
	CW Travel UK	Royaume-Uni	IP 49,74%
	HQ Asia	Thaïlande	IP 49,74%
	CWT Espagne	Espagne	IP 49,74%
	GEMINI - MLT	Italie	IP 49,74%
	CWT Australie	Australie	IP 49,74%
	CWT Nederland BV	Pays-Bas	IP 49,74%

(\*) Les entités sont toutes en détention directe sur Accor SA à l'exception de la compagnie des Wagons-lits et de la CWT Beheermaatschappij.

## NOTE 39.2. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ENTITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

En € millions	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Produits se rapportant à ces participations	Charges se rapportant à ces participations
Carlson Wagonlit Travel	347	183	383	147	239	(223)
Groupe Lucien Barrière SAS	35	140	54	121	144	(142)

Les informations présentées ci-dessus sont en quote-part de détention du groupe.

## NOTE 40. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

---

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la date de clôture de nature à altérer la pertinence des informations présentées ci-avant.

## NOTE 41. AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES

### PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

#### Description des principales caractéristiques des plans d'options sur actions

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur au 30 juin 2005 ainsi que ceux qui ont été annulés ou sont arrivés à expiration au cours de l'exercice sont décrits dans le tableau ci-après :

	Date d'attribution	Durée contractuelle du plan	Nombre d'options attribuées	Échéance maximale des options attribuées	Nombre de bénéficiaires	Prix d'exercice	Méthode de règlement (cash ou capitaux propres)
Plan 1	7-janv. 1998	8 ans	1 378 950	7-janv. 2006	228	32,47 €	Capitaux propres
Plan 2	6-janv. 1999	8 ans	581 525	6-janv. 2007	639	33,95 €	Capitaux propres
Plan 3	30-mars 2000	8 ans	690 125	30-mars 2008	809	37,00 €	Capitaux propres
Plan 4	22-déc. 2000	8 ans	757 322	22-déc. 2007	15 725	43,40 €	Capitaux propres
Plan 5	4-janv. 2001	8 ans	1 957 000	4-janv. 2009	32	40,58 €	Capitaux propres
Plan 6	8-janv. 2002	8 ans	3 438 840	8-janv. 2010	2 032	37,77 €	Capitaux propres
Plan 7	12-juil. 2002	8 ans	104 361	12-juil. 2009	3 890	39,10 €	Capitaux propres
Plan 8	3-janv. 2003	8 ans	148 900	3-janv. 2011	67	31,83 €	Capitaux propres
Plan 9	7-janv. 2004	8 ans	1 482 900	7-janv. 2012	1 517	35,68 €	Capitaux propres
Plan 10	9-juil. 2004	8 ans	88 131	9-juil. 2012	3 390	33,94 €	Capitaux propres
Plan 11	12-janv. 2005	7 ans	1 300 000	12-janv. 2012	907	32,42 €	Capitaux propres

#### Mouvements intervenus sur les plans d'options sur actions

	31 décembre 2004		30 juin 2005	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>OPTIONS NON EXERCÉES AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>9 115 023</b>	<b>31,83 €</b>	<b>9 273 784</b>	
Options attribuées	253 261	34,83 €	1 482 900	35,68 €
Options annulées	-	0	-	0
Options exercées	(94 500)	17,18 €	(124 725)	35,29 €
Options échues	-	0	-	0
<b>OPTIONS NON EXERCÉES À FIN DE PÉRIODE</b>	<b>9 273 784</b>		<b>10 631 959</b>	
<b>OPTIONS EXERÇABLES À FIN DE PÉRIODE</b>	<b>9 273 784</b>		<b>10 631 959</b>	

## Informations sur les options non exercées au 30 juin 2005

	Prix d'exercice	Nombre	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options
Plan 1	32,47 €	1 237 500	6 mois
Plan 2	33,95 €	563 725	1,5 an
Plan 3	37,00 €	688 250	3 ans
Plan 4	43,40 €	757 322	2,5 ans
Plan 5	40,58 €	1 957 000	3,5 ans
Plan 6	37,77 €	3 438 740	4,5 ans
Plan 7	39,10 €	104 301	4,5 ans
Plan 8	31,83 €	148 900	5,5 ans
Plan 9	35,68 €	1 482 900	6,5 ans
Plan 10	33,94 €	88 131	7 ans
Plan 11	32,42 €	1 300 000	6,5 ans

## Informations sur la juste valeur des options attribuées

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuables au cours de l'exercice s'élève à € 8,51 euros par option.

La norme IFRS2 impose de comptabiliser les plans de stock-options dénoués en actions et octroyés après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Quatre plans ont été octroyés entre 2003 et 2004 et entrent dans le cadre de la norme IFRS 2.

Ces justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir du modèle d'évaluation des options Black & Scholes.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 8	Plan 9	Plan 10	Plan 11
Cours du sous-jacent à la date d'attribution	30,50 €	35,18 €	33,71 €	31,64 €
Prix d'exercice	31,83 €	35,68 €	33,94 €	35,68 €
Volatilité attendue(*)	39,58 %	39,68 %	39,18 %	37,64 %
Durée de vie de l'option	8 ans	8 ans	8 ans	7 ans
Rendement attendu de l'action	8,90 %	10,50 %	10,10 %	8,50 %
Taux de rendement sans risque	3,54 %	3,44 %	3,55 %	2,94 %
Juste valeur des options	8,91 €	10,46 €	10,08 €	8,51 €

(\*) Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

## La maturité des stock options

Le Groupe a décidé de fractionner l'exercice de ces plans de stock options en référence au comportement d'exercice observé sur les plans précédents. L'échéancier retenu est identique pour tous les plans :

- 35% des options sont exercées après 4 ans
- 20% des options sont exercées après 5 ans
- 35% des options sont exercées après 6 ans
- 5% des options sont exercées après 7 ans – 10% pour le plan 11
- 5% des options sont exercées après 8 ans

La méthode retenue par le Groupe pour valoriser ces plans de stock options est la méthode de « Black & Scholes » et la maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

**La volatilité du cours**

Le Groupe a choisi de retenir une volatilité calculée sur un historique de 8 ans précédent l'octroi des plans et a appliqué une volatilité différente pour chacune des maturités envisagées par l'échéancier d'exercice.

**Charges comptabilisées au titre des avantages sur capitaux propres**

La charge totale comptabilisée au titre des avantages sur capitaux propres s'élève à € 4 millions au 30 juin 2005 et € 6 millions au 31 décembre 2004.

## NOTE 42. PARTIES LIÉES

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration est membre du Conseil d'administration.

### Transactions avec les parties liées

Nature de la transaction	Montant des transactions		Créances sur les entreprises liées		Dettes envers les entreprises liées		Provisions sur créances		Engagements hors bilan		
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	
En € millions											
<b>Colony Capital</b>											
Prêt long terme	-	-	74	68	-	-	32	27	-	-	
Option de vente des actions GLB à Accor	-	-	-	-	-	-	-	-	140	140	
Emissions obligations	-	-	-	-	1 000	-	-	-	-	-	

## NOTE 43. EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Cette note détaille, d'une part, les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, d'autre part les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004.

### A. Contexte de la publication

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Accor ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés sont ceux de l'exercice 2005 et comportent une comparaison avec l'exercice 2004. La date de transition aux IAS/IFRS est le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En vue de la publication de ses états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le Groupe Accor a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- le bilan à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005 ;
- le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2004 ;
- Le bilan et le compte de résultat au 30 juin 2004.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que Accor estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005. La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite ci-dessous résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;
- de la résolution que Accor anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture présenté ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis, du fait d'éventuelles modifications qui interviendront sur l'application de ces normes.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Directoire, le Comité des Comptes et de diligences d'audit par les commissaires aux comptes.

## B. Organisation du projet de conversion

---

Accor a anticipé l'application des normes IFRS par la mise en place d'un système d'information unique comprenant :

- une base de données gérant l'ensemble des établissements et entités du Groupe ;
- un plan de comptes normé (nature et destination) et unifié pour l'ensemble de ses activités;
- un Progiciel intégré de gestion (Oracle Applications) destiné à la division hôtelière ;
- un nouvel outil de consolidation pour la collecte et le traitement des données (Hyperion Financial Management).

Un diagnostic réalisé par la Direction de la Consolidation Groupe, a tout d'abord permis :

- de mettre en évidence les principales divergences entre les normes IFRS et la pratique actuelle du Groupe ;
- de procéder à l'analyse des options comptables ;
- d'apprécier les implications organisationnelles, fonctionnelles et informatiques liées à la mise en place de ces nouvelles normes.

Ce diagnostic a permis à Accor de procéder au déploiement de ce nouveau référentiel par :

- l'élaboration d'un manuel de formation aux nouvelles normes et de guide pratique des travaux à réaliser ;
- la formation des équipes financières aux nouvelles normes : 400 personnes ont ainsi bénéficié d'une formation de plusieurs jours à Paris et la Direction de la consolidation Groupe a visité la majorité des pays pour revoir les traitements IAS/IFRS établis localement ;
- l'adaptation des systèmes d'information comptables et financiers.

## C. Présentation des normes et options appliquées pour l'établissement des premières informations chiffrées IFRS

---

### C.1. PRÉSENTATION DES NORMES APPLIQUÉES

Les comptes IFRS 2004 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, « Première application des IFRS » suivant les normes IFRS/IAS, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005, telles qu'elles sont publiées au 31 décembre 2004. Par ailleurs, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 révisées relatives aux instruments financiers.

Par ailleurs, en raison du caractère international de ses activités, Accor appliquait d'ores et déjà les méthodes préférentielles prescrites par le règlement CRC99-02, proches des normes IFRS, tels que la capitalisation des contrats de location et de location-financement qualifiés de location-financement et la constatation en bilan de ses engagements de retraites à prestations définies.

### C.2. DESCRIPTION DES OPTIONS COMPTABLES LIÉES À LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Pour préparer son bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe a suivi les principes de première application des IFRS définis par la norme IFRS 1.

Les normes IFRS sont d'application générale rétrospective. La norme IFRS 1 a toutefois prévu quelques exceptions à ce caractère rétrospectif :

- Des exceptions obligatoires telles que l'interdiction de revoir les estimations effectuées sous l'ancien référentiel, de décomptabiliser rétrospectivement les actifs et des passifs financiers ou encore d'appliquer prospectivement la comptabilité de couverture ;

- Des exemptions facultatives que le Groupe n'a pas choisi d'appliquer :
  - Retraitement rétrospectif des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition conformément à la norme IFRS 3, « Regroupements d'entreprise » ;
  - Possibilité de réévaluation des immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur ;
  - Comptabilisation au compte de résultats de tous les écarts actuariels cumulés à la date de transition (Accor comptabilise déjà au compte de résultats les écarts actuariels à chaque clôture d'exercice).

Le Groupe a choisi l'option de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1<sup>er</sup> janvier 2004 (après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation nette d'ouverture) pour un montant total de € 447 millions. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## D. Description des ajustements IFRS

### D.1. IFRS 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Principes comptables historiques : le Groupe amortissait ses écarts d'acquisition sur 40 ans pour l'activité hôtelière et l'activité de service et sur 10 à 20 ans pour les autres métiers.

Normes IFRS : les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais soumis à des tests de dépréciation annuellement. La provision constatée au compte de résultat devient irréversible.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IFRS 3 sont les suivants :

En € millions	IFRS 3
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	0
Impact résultat net au 30 juin 2004	+ 54
Impact résultat net au 31 décembre 2004	+ 115

### D.2. IAS 38 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Selon les principes comptables historiques, le Groupe comptabilisait certaines dépenses en charges à répartir : frais de 1<sup>er</sup> établissement, frais d'augmentation de capital, frais de pré-ouverture ...

Normes IFRS : les charges à répartir sont à constater en charges de l'exercice si elles ne sont pas constitutives d'actifs immobilisables. Le Groupe a donc été amené à reclasser principalement en immobilisations incorporelles et corporelles ou à retraiter en capitaux propres ou en compte de résultat l'ensemble des frais suivants :

- les frais de premier établissement ;
- les frais d'augmentation de capital ;
- les frais d'acquisition d'immobilisations ;
- les frais de pré-ouverture.

Il est précisé que ces frais étaient, jusqu'à ce jour, capitalisés et amortis sur une durée de trois à cinq ans. Ces frais seront dorénavant constatés en charges de l'exercice.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 38 sont les suivants :

En € millions	IAS 38
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	-30
Impact résultat courant au 30 juin 2004	0
Impact résultat courant au 31 décembre 2004	0

### D.3. IAS 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables historiques : le Groupe comptabilisait ses actifs à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité.

Normes IFRS : le Groupe a décidé de ne pas appliquer les options proposées par les normes IFRS 1, « Première adoption des normes internationales d'information financière », et IAS 16 consistant à réévaluer les immobilisations à la date de transition ou à chaque clôture d'exercice. Le Groupe a par conséquent opté pour la comptabilisation de ses immobilisations corporelles à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La mise en application de la norme IAS 16 a amené le Groupe à homogénéiser la comptabilisation de ses immobilisations par composantes (l'impact étant principalement lié aux États-Unis).

Par ailleurs, le Groupe prévoyant d'utiliser ces hôtels sur toute leur durée de vie, il n'a été retenu aucune valeur résiduelle.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 16 sont les suivants :

En € millions	IAS 16
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	- 138
Impact résultat courant au 30 juin 2004	- 9
Impact résultat courant au 31 décembre 2004	- 17

### D.4. IAS 17 CONTRATS DE LOCATION

Principes comptables historiques : le Groupe appliquait la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française CRC 99-02 qui requiert de capitaliser les contrats de crédit-bail et assimilés qualifiés de location-financement. Dans ce cadre, afin de définir la notion de contrat de location-financement, le Groupe privilégiait systématiquement l'analyse économique du partage des risques et avantages inhérents à la propriété entre le preneur et le bailleur.

Les charges de loyers répondant aux critères de la norme IAS 17 en matière de qualification de « contrats de location simple » étaient linéarisées et indexées sur la base d'indices du type indice construction ou inflation.

Normes IFRS : Accor a effectué une revue de l'ensemble de ses 1 553 contrats de location simple à fin décembre 2003. Cette revue lui a permis d'identifier 34 contrats qualifiés de contrats de location-financement qui ont été recapitalisés dans le bilan d'ouverture. Les 1 519 autres contrats ont été qualifiés de contrats de location simple.

Par ailleurs, l'adoption des normes IFRS a amené le Groupe à abandonner la linéarisation des loyers avec indexation économique au profit d'une méthode de linéarisation sans aucune indexation. Ce changement nous conduit ainsi à reconnaître une charge constante sur l'ensemble de la période de location. L'impact, calculé rétrospectivement depuis la date initiale de signature des contrats de location, a été constaté en capitaux propres dans le bilan d'ouverture et le sera en résultat sur les exercices suivants.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 17 sont les suivants :

En € millions	IAS 17 Linéarisation des loyers	IAS 17 Reconsolidation des contrats de location
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	-262	- 31
Impact résultat courant 30 juin 2004	- 24	- 3
Impact résultat courant au 31 décembre 2004	-49	- 7

### D.5. IAS 36 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Principes comptables historiques : depuis de nombreuses années, le Groupe réalise des tests sur la valorisation de ses actifs hôteliers pour s'assurer que leur valeur nette comptable n'est pas supérieure à leur valeur d'utilité ou leur valeur de marché. Les tests de dépréciation relatifs à des actifs hôteliers de catégorie haut et milieu de gamme ou économique (Sofitel, Novotel, Mercure, Suitehotel, Ibis) étaient réalisés par unités alors que les tests de dépréciation relatifs à des actifs hôteliers de catégorie très économique (Formule 1, Etap, Motel 6, Red Roof Inns) étaient réalisés globalement pour des unités hôtelières d'un même pays.

Normes IFRS : l'adoption de la norme IAS 36 conduit le Groupe à changer la définition de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) de l'hôtellerie très économique. Les tests de dépréciation des unités très économiques seront désormais effectués par hôtel et non plus par pays.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 36 sont les suivants :

En € millions	IAS 36
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	- 120
Impact résultat courant 30 juin 2004	+ 10
Impact résultat courant au 31 décembre 2004	+ 20

## D.6. IAS 19 AVANTAGES AU PERSONNEL / IFRS 2, PAIEMENT EN ACTIONS

Principes comptables historiques : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et l'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-02, le Groupe applique déjà la méthode préférentielle et provisionne ses engagements de retraite.

Normes IFRS : l'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater en charge sur la période d'acquisition des droits, l'avantage octroyé aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription d'actions réservées aux salariés émis après le 7 novembre 2002 (le Groupe ayant retenu l'option de ne pas retraiter les plans antérieurs au 7 novembre 2002). De même, l'avantage octroyé au salarié dans le cadre de Plan d'Epargne d'Entreprise est à constater en charge de la période.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IFRS 2 sont les suivants :

En € millions	IFRS 2
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	-
Impact résultat courant 30 juin 2004	- 5
Impact résultat courant au 31 décembre 2004	- 10

## D.7. IAS 12 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Principes comptables historiques : le Groupe comptabilisait un impôt différé pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales.

Normes IFRS : la mise en application de la norme IAS 12 a amené le Groupe à constater des impôts différés sur ses retraitements propres aux normes IAS / IFRS, ainsi que sur son TSDI.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de la norme IAS 12 sont les suivants :

En € millions	IAS 12
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	- 122
Impact résultat net 30 juin 2004	- 11
Impact résultat net au 31 décembre 2004	- 20

## D.8. IAS 32/39 INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes comptables historiques : les instruments financiers étaient comptabilisés à leur valeur nominale et présentés en dette au bilan à l'exception des instruments dérivés. En ce sens, le traitement des obligations convertibles ne différait pas des obligations standard qui font l'objet d'une inscription en dette pour leur intégralité.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture étaient déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les promesses unilatérales d'achat accordées par le Groupe étaient présentées dans les engagements hors bilan.

Normes IFRS : les passifs financiers, sont comptabilisés au coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les dispositions de la norme IAS 32-39 conduisent à considérer les obligations convertibles dont les OCEANE comme des instruments composés (« Compound Instruments ») qu'il convient de dissocier au bilan en :

- une composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti ;
- une composante action enregistrée en capitaux propres (assimilables à une vente d'option d'achat).

La dette relative à des promesses unilatérales d'achat sur des titres de filiales consolidées préalablement en intégration globale est désormais comptabilisée au bilan. La valeur de ces options unilatérales d'achat est comptabilisée en dette en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires et d'une augmentation de l'écart d'acquisition.

Les impacts sur les comptes liés à l'application de ces nouveaux principes sont les suivants :

En € millions	IAS 32/39
Impact capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	+ 53
Impact résultat courant 30 juin 2004	- 3
Impact résultat courant au 31 décembre 2004	- 9

**BILAN ACTIF - IAS / IFRS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004**

ACTIF En € millions	Bilan Normes françaises 31.12.2003	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 38 Charges à répartir	IAS 17 Linéarisation des loyers	IAS 17 Reconsolidation des contrats de location
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>1 719</b>	<b>(10)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>384</b>	<b>0</b>	<b>(13)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 133</b>	<b>(191)</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>182</b>
Prêts long terme	450	-	-	-	(5)
Titres mis en équivalence	202	(6)	9	(7)	-
Autres immobilisations financières	386		-	-	(1)
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>1 038</b>	<b>(6)</b>	<b>9</b>	<b>(7)</b>	<b>(6)</b>
Actifs d'impôts différés à long terme	45	71	16	142	9
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>7 319</b>	<b>(135)</b>	<b>11</b>	<b>135</b>	<b>183</b>
Stocks	64	(3)	-	-	-
Clients	1 074	-	-	-	-
Autres tiers et comptes de régularisation actif	901		(42)	(155)	(1)
Fonds réservés Titres de Service courants	340	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs à court terme	18	-	-	-	-
Prêts à court terme	186	-	-	-	-
Titres de placement	833	-	-	-	-
Disponibilités	221	-	-	-	1
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 637</b>	<b>(3)</b>	<b>(42)</b>	<b>(155)</b>	<b>(0)</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 956</b>	<b>(138)</b>	<b>(31)</b>	<b>(20)</b>	<b>183</b>

IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et Reclassement	Total retraitements IFRS	Bilan IFRS 01.01.2004
-	25	-	-	(162)	(150)	1 569
-	-	-	-	57	44	428
(183)	-	-	-	(26)	(219)	3 914
-	-	-	-	-	(5)	445
-	-	-	-	162	159	361
-	(38)	-	-	-	(39)	347
-	(38)	-	-	162	115	1 153
73	18	(14)	-	2	317	362
(111)	5	(14)	-	33	107	7 426
(10)	-	-	-	-	(13)	51
-	-	-	-	-	-	1 074
-	(18)	-	-	(28)	(245)	656
-	-	-	-	-	-	340
-	-	-	-	-	-	18
-	(14)	-	-	-	(14)	172
-	1	-	-	-	1	834
-	122	-	-	-	123	344
(10)	90	-	-	(28)	(149)	3 488
(121)	95	(14)	-	4	(43)	10 913

**BILAN PASSIF - IAS / IFRS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004**

PASSIF	Bilan Normes françaises 31.12.2003	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 38 Charges à répartir	IAS 17 Linéarisation des loyers
En € millions				
Capital	593	-	-	-
Primes	1 903	-	-	-
Réserves	1 268	(138)	(30)	(262)
Réserve liée à la variation de juste valeur	-	-	-	-
Réserve liée aux avantages au personnel				
Différence de conversion	(447)	-	-	-
Résultat de l'exercice	270	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 587</b>	<b>(138)</b>	<b>(30)</b>	<b>(262)</b>
Intérêts minoritaires	96	(0)	(1)	(0)
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>3 683</b>	<b>(138)</b>	<b>(31)</b>	<b>(262)</b>
TSDI LT	80	-	-	-
Obligations convertibles ou échangeables en actions Accor	1 186	-	-	-
Autres dettes à long terme	1 896	-	-	-
Endettement en crédit bail	182	-	-	-
Passifs d'impôts différés	284	-	-	-
Provisions à caractère non courant	73	-	-	-
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>3 701</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>7 384</b>	<b>(138)</b>	<b>(31)</b>	<b>(262)</b>
Fournisseurs	647	-	-	-
Autres tiers	1 009	-	0	242
Titres de service à rembourser	1 346	-	-	-
Provisions à caractère courant	194	-	-	-
Dettes financières à court terme (y compris location financement)	278	-	-	-
Banques	98	-	-	-
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>3 572</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>242</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 956</b>	<b>(138)</b>	<b>(31)</b>	<b>(20)</b>

IAS 17 Reconsolidation des contrats de location	IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et Reclassement	Total Retraitements IFRS	Bilan IFRS 01.01.2004
-	-	-	-	-	-	-	593
-	-	-	-	-	-	-	1 903
(31)	(120)	(72)	(122)	-	(448)	(1 223)	45
-	-	125	-	-	-	125	125
-	-	-	-	-	447	447	(0)
-	-	-	-	-	-	-	270
<b>(31)</b>	<b>(120)</b>	<b>53</b>	<b>(122)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(651)</b>	<b>2 936</b>
(0)	(0)	(7)	-	-	(1)	(10)	86
<b>(31)</b>	<b>(121)</b>	<b>47</b>	<b>(122)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(660)</b>	<b>3 023</b>
-	-	(2)	-	-	-	(2)	78
-	-	(92)	-	-	-	(92)	1 094
15	-	56	-	-	-	72	1 968
191	-	-	-	-	-	191	373
-	-	-	107	-	-	107	391
-	-	-	-	-	8	8	81
<b>206</b>	<b>-</b>	<b>(38)</b>	<b>107</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>283</b>	<b>3 984</b>
<b>175</b>	<b>(121)</b>	<b>9</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>(377)</b>	<b>7 007</b>
-	-	-	-	-	-	-	647
0	-	-	-	-	(1)	241	1 250
-	-	-	-	-	-	-	1 346
-	-	(21)	-	-	-	(21)	173
8	-	54	-	-	-	61	339
-	-	53	-	-	-	53	151
<b>8</b>	<b>-</b>	<b>86</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>334</b>	<b>3 906</b>
<b>183</b>	<b>(121)</b>	<b>95</b>	<b>(14)</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>(43)</b>	<b>10 913</b>

**BILAN ACTIF - IAS / IFRS 30 JUIN 2004**

ACTIF	Bilan Normes françaises 30.06.2004	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 19 - IFRS 2 Avantages au personnel	IAS 38 Charges à répartir	IAS 17 Linéarisation des loyers
En € millions					
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>1 755</b>	<b>(10)</b>			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>400</b>	<b>26</b>		<b>15</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 140</b>	<b>(232)</b>			
Prêts long terme	431				
Titres mis en équivalence	212	(6)	0	9	(7)
Autres immobilisations financières	381				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>1 024</b>	<b>(6)</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>(7)</b>
Actifs d'impôts différés à long terme	62	76	(1)	15	155
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>7 381</b>	<b>(146)</b>	<b>(1)</b>	<b>38</b>	<b>148</b>
Stocks	67	(3)			
Clients	1 280				
Autres tiers et comptes de régularisation actif	986	0		(70)	(213)
Fonds réservés Titres de Service courants	337				
Créances sur cessions d'actifs à court terme	15				
Prêts à court terme	190				
Titres de placement	627				
Disponibilités	265				
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 767</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>(70)</b>	<b>(213)</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 148</b>	<b>(149)</b>	<b>(1)</b>	<b>(32)</b>	<b>(65)</b>

IAS 17 Reconsolidation des contrats de location	IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et Reclassement	Total retraitements IFRS	Bilan IFRS 30.06.2004
	(17)	15		53	(146)	(106)	1 649
						41	440
173	(175)					(235)	3 905
0					(6)	(6)	425
				0	143	140	352
(1)		(51)			4	(47)	334
(1)		(51)		1	141	86	1 111
10	71	21	(14)		2	336	398
182	(121)	(14)	(14)	54	(5)	121	7 503
	(10)					(13)	53
						-	1 280
(1)		(15)				(299)	687
						-	337
						-	15
		(15)				(15)	175
						-	627
-		114				114	379
-	(10)	84	-	-		(213)	3 553
182	(131)	70	(14)	54	(5)	(92)	11 056

**BILAN PASSIF - IAS / IFRS 30 JUIN 2004**

PASSIF	Bilan Normes françaises 30.06.2004	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 19 - IFRS 2 Avantages au personnel	IAS 38 Charges à répartir
En € millions				
Capital	593			
Primes	1 904			
Réserves	1 268	(144)		(30)
Réserve liée à la variation de juste valeur	-		( )	
Réserve liée aux avantages au personnel			5	
Différence de conversion	(372)	1	( )	
Résultat de l'exercice	81	(6)	(5)	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 474</b>	<b>(149)</b>		<b>(31)</b>
Intérêts minoritaires	90		(1)	(1)
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>3 564</b>	<b>(149)</b>	<b>(1)</b>	<b>(32)</b>
TSDI LT	41			
Obligations convertibles ou échangeables en actions Accor	996			
Autres dettes à long terme	2 105			
Endettement en crédit bail	167			
Passifs d'impôts différés	298			
Provisions à caractère non courant	79			
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>3 686</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>7 250</b>	<b>(149)</b>	<b>(1)</b>	<b>(32)</b>
Fournisseurs	754			
Autres tiers	1 121			
Titres de service à rembourser	1 390			
Provisions à caractère courant	172			
Dettes financières à court terme (y compris location financement)	347			
Banques	114			
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>3 898</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 148</b>	<b>(149)</b>	<b>(1)</b>	<b>(32)</b>

IAS 17 Linéarisation des loyers	IAS 17 Reconsolidation des contrats de location	IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et reclassement	Total Retraitements IFRS	Bilan IFRS 30.06.2004
								593
								1 904
(270)	(7)	(123)	(84)	(123)	(0)	(443)	(1 223)	45
			125				125	125
							5	5
1		1		1		425	430	58
(16)	(3)	(9)	(20)	(11)	54	(1)	(17)	64
<b>(285)</b>	<b>(10)</b>	<b>(131)</b>	<b>21</b>	<b>(133)</b>	<b>54</b>	<b>(19)</b>	<b>(680)</b>	<b>2 794</b>
(1)			(2)				(5)	85
<b>(285)</b>	<b>(10)</b>	<b>(131)</b>	<b>19</b>	<b>(133)</b>	<b>54</b>	<b>(19)</b>	<b>(685)</b>	<b>2 879</b>
			(2)				(1)	40
			(69)				(69)	927
	0		63				62	2 167
	188						188	355
				118			118	416
						8	8	87
-	<b>188</b>	-	<b>(8)</b>	<b>118</b>	-	<b>8</b>	<b>306</b>	<b>3 992</b>
<b>(285)</b>	<b>178</b>	<b>(131)</b>	<b>11</b>	<b>(14)</b>	<b>54</b>	<b>(10)</b>	<b>(379)</b>	<b>6 871</b>
	3						3	757
220						0	219	1 340
								1 390
			(27)				(27)	145
	0		11			5	16	363
			76				76	190
<b>220</b>	<b>3</b>	-	<b>59</b>	-	-	<b>5</b>	<b>287</b>	<b>4 185</b>
<b>(65)</b>	<b>182</b>	<b>(131)</b>	<b>70</b>	<b>(14)</b>	<b>54</b>	<b>(5)</b>	<b>(92)</b>	<b>11 056</b>

**BILAN ACTIF - IAS / IFRS 31 DÉCEMBRE 2004**

ACTIF En € millions	Bilan Normes françaises 31.12.2004	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 19 - IFRS 2 Avantages au personnel	IAS 38 Charges à répartir	IAS 17 Linéarisation des loyers
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>1 758</b>	<b>(10)</b>		<b>0</b>	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>364</b>	<b>(4)</b>		<b>(17)</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 950</b>	<b>(202)</b>		<b>0</b>	
Prêts long terme	329				
Titres mis en équivalence	420	(5)		12	(9)
Autres immobilisations financières	328				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>1 077</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>(9)</b>
Actifs d'impôts différés à long terme	47	76		17	150
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>7 196</b>	<b>(145)</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>141</b>
Stocks	79	(1)			
Clients	1 272				
Autres tiers et comptes de régularisation actif	922	0		(39)	(211)
Fonds réservés Titres de Service courants	346				
Créances sur cessions d'actifs à court terme	44				
Prêts à court terme	60				
Titres de placement	1 369				
Disponibilités	222				
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>4 314</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>(39)</b>	<b>(211)</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 510</b>	<b>(145)</b>	<b>-</b>	<b>(27)</b>	<b>(70)</b>

IAS 17 Reconsolidation des contrats de location	IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et reclassement	Total retraitements IFRS	Bilan IFRS 31.12.2004
(1)	(38)	34		114	(189)	(91)	1 667
					57	36	400
147	(152)				(26)	(233)	3 717
							329
					179	178	598
		(38)			3	(35)	293
-	-	(38)	-	-	182	143	1 220
13	59	21	(14)	-	3	325	372
159	(131)	17	(14)	114	27	180	7 376
	(9)					(10)	69
							1 272
(1)		(15)			(29)	(294)	628
							346
							44
		(14)				(15)	45
		1			(4)	(3)	1 366
		78				78	300
(1)	(9)	50	-	-	(34)	(244)	4 070
159	(140)	67	(14)	114	(7)	(64)	11 446

**BILAN PASSIF - IAS / IFRS 31 DÉCEMBRE 2004**

PASSIF	Bilan Normes françaises 31.12.2004	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 19 - IFRS 2 Avantages au personnel	IAS 38 Charges à répartir
En € millions				
Capital	617	-		-
Primes	2 187	-		-
Réserves	1 272	(136)		(31)
Réserve liée à la variation de juste valeur	-		10	
Réserve liée aux avantages au personnel				
Différence de conversion	(560)	1		1
Résultat de l'exercice	239	(10)	(10)	3
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 755</b>	<b>(145)</b>	<b>(0)</b>	<b>(26)</b>
Intérêts minoritaires	78	(0)		(1)
<b>CAPITAUX PROPRES &amp; INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>3 833</b>	<b>(146)</b>	<b>(0)</b>	<b>(27)</b>
TSDI LT	-			
Obligations convertibles ou échangeables en actions Accor	996			
Autres dettes à long terme	2 224			
Endettement en crédit bail	151			
Passifs d'impôts différés	279			
Provisions à caractère non courant	92			
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>	<b>3 742</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>7 575</b>	<b>(146)</b>	<b>(0)</b>	<b>(27)</b>
Fournisseurs	752			
Autres tiers	1 024	0		
Titres de service à rembourser	1 561			
Provisions à caractère courant	182			
Dettes financières à court terme (y compris location financement)	356			
Banques	60			
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>	<b>3 935</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 510</b>	<b>(145)</b>	<b>(0)</b>	<b>(27)</b>

IAS 17 Linéarisation des loyers	IAS 17 Reconsolidation des contrats de location	IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et reclassement	Total Retraitements IFRS	Bilan IFRS 31.12.2004
-	-	-	-	-	-	-	-	617
-	-	-	-	-	-	-	-	2 187
(250)	(29)	(113)	(71)	(121)	-	(472)	(1 223)	49
			125				125	125
							5	10
2		(1)		1	(1)	464	467	(93)
(36)	(5)	(26)	(11)	(20)	115	(6)	(6)	233
<b>(284)</b>	<b>(34)</b>	<b>(140)</b>	<b>43</b>	<b>(140)</b>	<b>114</b>	<b>(14)</b>	<b>(626)</b>	<b>3 128</b>
	(0)	0	(6)		0	(1)	(8)	70
<b>(284)</b>	<b>(34)</b>	<b>(140)</b>	<b>37</b>	<b>(140)</b>	<b>114</b>	<b>(15)</b>	<b>(634)</b>	<b>3 198</b>
								-
			(46)				(46)	950
			72				72	2 296
	186						186	337
				127			127	405
						11	11	103
-	<b>186</b>	-	<b>26</b>	<b>127</b>	-	<b>11</b>	<b>350</b>	<b>4 091</b>
<b>(284)</b>	<b>152</b>	<b>(140)</b>	<b>63</b>	<b>(14)</b>	<b>114</b>	<b>(4)</b>	<b>(284)</b>	<b>7 289</b>
	6					1	8	760
213						(3)	210	1 234
								1 561
1			(34)			(1)	(34)	148
	0		92			(67)	26	382
			(55)			67	12	72
<b>214</b>	<b>6</b>	-	<b>3</b>	-	-	<b>(3)</b>	<b>221</b>	<b>4 157</b>
<b>(70)</b>	<b>159</b>	<b>(140)</b>	<b>67</b>	<b>(14)</b>	<b>114</b>	<b>(7)</b>	<b>(64)</b>	<b>11 446</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT IAS / IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2004**

En € millions	P&L Normes françaises 31.12.2004	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 19 - IFRS 2 Avantages au personnel	IAS 38 Charges à répartir	IAS 17 Linéarisation des loyers
Chiffres d'affaires	7 123	-	-	-	-
Charges d'exploitation	(5 264)	(1)	(10)	(22)	-
<b>MARGE BRUTE D'EXPLOITATION</b>	<b>1 859</b>	<b>(1)</b>	<b>(10)</b>	<b>(22)</b>	<b>-</b>
Loyers	(760)	-	-	(0)	(49)
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 099</b>	<b>(1)</b>	<b>(10)</b>	<b>(22)</b>	<b>(49)</b>
Amortissements et provisions	(437)	(17)	-	22	-
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>662</b>	<b>(18)</b>	<b>(10)</b>	<b>(1)</b>	<b>(49)</b>
Résultat financier	(80)	-	-	-	-
Quotes-parts des mise en équivalence (net d'impôt)	10	1	-	1	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT (RGO)</b>	<b>592</b>	<b>(17)</b>	<b>(10)</b>	<b>0</b>	<b>(49)</b>
Charges de restructuration					
Écart d'acquisition	(115)	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs		-	-	-	-
Résultat des activités non conservées	83	-	-	-	-
Plus ou moins-value de cession sur patrimoine hôtelier	(26)	0	-	-	-
Résultat de la gestion des autres actifs	(115)	0	-	0	-
Impôts	(158)	6	0	3	13
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>261</b>	<b>(10)</b>	<b>(10)</b>	<b>3</b>	<b>(36)</b>
Intérêts minoritaires	(22)	0	0	-	0
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>239</b>	<b>(10)</b>	<b>(10)</b>	<b>3</b>	<b>(36)</b>

IAS 17 Reconsolidation des contrats de location	IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et reclassement	Total Retraitements IFRS	Total Impact P/L 2004 IFRS
-	-	-	-	-	(59)	(59)	7 064
(0)	0	-	-	-	58	25	(5 239)
<b>(0)</b>	<b>0</b>	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(34)</b>	<b>1 825</b>
19	-	-	-	-	-	(30)	(790)
<b>19</b>	<b>0</b>	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(64)</b>	<b>1 035</b>
(10)	20	-	-	-	-	14	(423)
<b>8</b>	<b>20</b>	-	-	-	<b>(1)</b>	<b>(50)</b>	<b>612</b>
(15)	-	(9)	-	-	4	(21)	(101)
-	-	-	(1)	0	(9)	(8)	2
(7)	20	(9)	(1)	0	(7)	(79)	513
					(22)	(22)	(22)
-	-	-	-	115	-	115	-
0	(38)	-	-	-	(14)	(52)	(52)
-	-	-	-	-	(83)	(83)	0
-	-	-	-	-	18	18	(8)
-	-	(5)	-	-	96	92	(23)
<b>2</b>	<b>(8)</b>	<b>3</b>	<b>(19)</b>	-	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>(152)</b>
<b>(5)</b>	<b>(26)</b>	<b>(11)</b>	<b>(20)</b>	<b>115</b>	<b>(5)</b>	<b>(4)</b>	<b>256</b>
0	-	-	-	-	(1)	(1)	(23)
<b>(5)</b>	<b>(26)</b>	<b>(11)</b>	<b>(20)</b>	<b>115</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>233</b>

COMPTE DE RÉSULTAT IAS / IFRS AU 30 JUIN 2004

En € millions	P&L Normes françaises 30.06.2004	IAS 16 Amortissement / Composantes	IAS 19 - IFRS 2 Avantages au personnel	IAS 38 Charges à répartir	IAS 17 Linéarisation des loyers
Chiffres d'affaires	3 443		-	-	-
Charges d'exploitation	(2 587)	( )	(5)	(10)	-
<b>MARGE BRUTE D'EXPLOITATION</b>	<b>856</b>	<b>( )</b>	<b>(5)</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>
Loyers	(377)	-	-		(24)
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>479</b>	<b>( )</b>	<b>(5)</b>	<b>(10)</b>	<b>(24)</b>
Amortissements et provisions	(219)	(9)	-	10	-
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>260</b>	<b>(9)</b>	<b>(5)</b>	<b>( )</b>	<b>(24)</b>
Résultat financier	(38)	-	-	-	-
Quotes-parts des mise en équivalence net d'impôt	3	( )	-	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>225</b>	<b>(9)</b>	<b>(5)</b>	<b>0</b>	<b>(24)</b>
Charges de restructuration					
Écart d'acquisition	(53)	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs		-	-	-	-
Résultat de la gestion du patrimoine hôtelier	1		-	-	-
Résultat de la gestion des autres actifs	(16)		-		-
Impôts	(66)	3		(1)	9
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>91</b>	<b>(6)</b>	<b>(5)</b>	<b>( )</b>	<b>(16)</b>
Intérêts minoritaires	(10)			-	
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>81</b>	<b>(6)</b>	<b>(5)</b>	<b>( )</b>	<b>(16)</b>

IAS 17 Reconsolidation des contrats de location	IAS 36 Dépréciation d'actifs	IAS 32-39 Instruments financiers	IAS 12 Impôts différés	IFRS 3 Écarts d'acquisition	Autres et reclassement	Total Retraitements IFRS	P/L IFRS 30.06.2004
	-	-	-	-	(31)	(31)	3 412
		-	-	-	31	15	(2 572)
		-	-	-		<b>(16)</b>	<b>840</b>
9	-	-	-	-		(15)	(392)
<b>9</b>		-	-	-		<b>(31)</b>	<b>448</b>
(5)	10	-	-	-		7	(212)
<b>4</b>	<b>10</b>	-	-	-		<b>(24)</b>	<b>236</b>
(7)	-	(3)	-	-	4	(7)	(45)
	-	-			(6)	(7)	(3)
(3)	10	(3)			(2)	(37)	188
					(5)	(5)	(5)
-	-	-	-	53	-	52	
( )	(15)	-	-	-	(8)	(24)	(24)
-	-	-	-	-	8	9	9
-	-	(18)	-	-	4	(14)	(30)
<b>1</b>	<b>(4)</b>	<b>1</b>	<b>(11)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>(64)</b>
<b>(3)</b>	<b>(9)</b>	<b>(20)</b>	<b>(11)</b>	<b>54</b>		<b>(16)</b>	<b>74</b>
	-	-	-	-		(1)	(10)
<b>(3)</b>	<b>(9)</b>	<b>(20)</b>	<b>(11)</b>	<b>54</b>	<b>(1)</b>	<b>(17)</b>	<b>64</b>

